
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-deuxième séance – Lundi 26 mai 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Adrien Genecand, Vincent Maitre, M^{mes} Véronique Paris, Maria Pérez, Anne Pictet, M. Jean Sanchez* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai, mercredi 21 mai et lundi 26 mai 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Le président. Avant de passer la parole à M. Tornare, Mesdames et Messieurs, j'ai une communication: vous avez le droit d'ouvrir le petit paquet qui est posé devant vous... (*Exclamations.*) Monsieur Tornare...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Est-ce que ça explose?

Le président. Nous verrons bien, Monsieur le conseiller administratif...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle d'abord la Fête des voisins, demain. A la rue des Voisins, ne manquez pas la Fête des Voisins entre les écolos et les socialistes, les écolos ayant leur siège en face du siège socialiste et vice versa!

Autre chose, peut-être plus sérieuse. Ce matin, nous avons organisé, avec la Délégation à la petite enfance, une conférence de presse. Vous recevrez, Mesdames et Messieurs, ce document extrêmement important, *La petite enfance en Ville de Genève: contexte et indicateurs par secteurs*. C'est une première, une présentation quartier par quartier, puisque nous développons une politique de crèches et d'institutions de la petite enfance de proximité. Vous verrez, c'est très complet et intéressant.

C'est une brochure de référence pour tous ceux et toutes celles qui s'intéressent à la politique de la petite enfance. Elle fait état des perspectives, dont certaines, j'en ai parlé ce matin à la conférence de presse, n'y figurent pas encore, puisque j'attends l'acceptation du Conseil administratif. Vous lirez certainement cette brochure avec beaucoup de plaisir.

Le président. Je passe la parole à M. Pagani, en espérant que son cadeau ne veut pas dire qu'on a perdu des boulons pendant mon année de présidence... (*Rires.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, ce ne sont pas des boulons, mais des rivets...

Mesdames et Messieurs, j'ai en effet fait déposer sur vos pupitres ce petit paquet cadeau contenant un rivet du pont de la Machine, pour remercier celles et

ceux qui ont œuvré pour faire en sorte de sortir de l'ornière le chantier du pont de la Machine. Je trouvais important de faire ce petit geste symbolique. Merci encore, et merci pour cette année passée en votre compagnie! Mon collègue me dit que j'en ai encore pour trois ans... Si cela se passe toujours ainsi, tout ira bien!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Salerno et M. Mugny nous font part de leur arrivée en retard et M. Tornare de son départ en avance...

3. Questions orales.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai un complément de réponse à une question posée mardi passé par M. Queloz, que j'avais mal comprise et qui était relative aux travaux en général dans le quartier de Plainpalais et, en particulier, au boulevard Carl-Vogt.

La question était double. Elle consistait, premièrement, à savoir quelle information avait été donnée aux habitants et aux commerçants et, deuxièmement, si on va assister, durant les mois de mai, juin et juillet, à l'ouverture de trottoirs, à la fermeture en raison de l'Euro, à la réouverture après l'Euro et à la fermeture définitive une fois les travaux finis.

Sur le premier aspect de la question, renseignements pris également auprès des collaborateurs du département de mon collègue Rémy Pagani, je peux répondre que, lorsque la Ville fait des travaux, elle informe systématiquement. Elle devrait à tout le moins le faire. Il est possible qu'il y ait eu parfois, çà et là, quelques écarts, mais normalement elle informe par voie d'affichettes, de courrier et également par le moyen du site internet, avec un délai, m'a-t-on dit, toujours suffisamment long pour que les gens puissent poser des questions.

Cela dit, s'il s'agit de l'Etat, des Services industriels de Genève ou d'un privé, il incombe à l'entité tierce de faire cette information. J'ai cru comprendre un reproche sous-jacent à votre question: souvent, en tout cas dans certains cas, les privés notamment ne faisaient pas cet effort-là. Nous sommes en train de réflé-

chir concrètement avec les services pour voir si on ne pourrait pas assortir la délivrance d'une autorisation à une petite clause qui spécifie que les commerçants et les habitants doivent impérativement être informés. Cela nous semble la moindre des choses. Nous allons donc travailler techniquement pour trouver une réponse à cette petite problématique.

Je suis malheureusement obligé de répondre oui à la deuxième partie de votre question. Oui, les travaux ont débuté, ils vont s'interrompre, on va fermer les trous, enlever les planches et différents éléments, laisser l'Euro se dérouler, puis rouvrir et poursuivre. C'est un peu bête et nous avons essayé, en coordination avec l'Etat, de limiter au minimum ces différentes étapes.

Mais, n'ayant pas la maîtrise de ces chantiers et recevant des injonctions très précises des services de sécurité de l'Etat, qui imaginent qu'on pourrait utiliser ces planches et des éléments de chantier à d'autres fins que celle de protéger les trottoirs – comme projectiles par exemple – nous devons respecter strictement ces conditions et, malheureusement, notamment au boulevard Carl-Vogt, un certain nombre de ces petits chantiers sur les trottoirs risquent de devoir être fermés temporairement et rouverts par la suite.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. M^{me} Contat Hickel m'a interpellé au sujet des parasols chauffants. A Genève, je peux vous dire que ces chaufferettes sont soumises à autorisation. La Ville de Bâle les a interdites et, dès le moment où elles seront aussi interdites à Genève, nous pourrions agir. Cela étant et conformément à la loi, les autorisations pour les terrasses des cafés que nous avons mis en gérance doivent être demandées et ma collègue Sandrine Salerno veillera à cette procédure.

Madame Soutter, les panneaux «Ville de Genève, zone hors AGCS» – Accord général sur le commerce des services – ont été autorisés temporairement durant la réunion de la Convention internationale des collectivités locales pour la promotion des services publics. Celui placé à l'entrée de la rue de Lausanne est resté une année ou deux de plus que la durée temporaire autorisée et il a été enlevé dernièrement au profit d'autres, situés ailleurs. J'ai reçu la liste exacte des lieux où ces panneaux ont été installés définitivement et je vous la donnerai.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs (PR-585 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

La proposition PR-585 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 15 janvier 2008. Sous l'onctueuse présidence de M. Jean-Charles Lathion, la commission a examiné cet objet lors de son unique séance de travail du 23 janvier 2008. M^{me} Ursi Frey a pris les notes de séance.

Présentation générale

C'est donc lors de la séance du 23 janvier 2008 que l'ensemble du dossier est présenté par M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, accompagné de M. Sylvain Girard et de M. Alexandre Prina du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Assiste également à la séance M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement.

La mise en séparatif des collecteurs de la rue Edouard-Rod est prioritaire en matière d'assainissement et doit être entreprise à très court terme. Selon le diagnostic effectué dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le très mauvais état des collecteurs publics de la rue Edouard-Rod risque d'engendrer une pollution du sol et des nappes souterraines. Il devient urgent de les remplacer. De plus, l'écoulement des eaux de la rue Edouard-Rod, actuellement en régime unitaire, est planifié en système séparatif, afin de respecter l'image directrice du PGEE de la Ville de Genève adoptée en 2003.

Ces travaux font suite aux nouveaux équipements des eaux polluées et non polluées, construits dans le cadre de l'installation du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) sur la route de Meyrin.

Discussion finale et vote

La commission n'a que peu de questions sur cet objet très simple dans sa présentation.

¹ Proposition, 3605.

Il est noté que, pendant les travaux, la circulation sur la rue Edouard-Rod sera en principe maintenue afin de garantir les accès aux immeubles. Cela implique de travailler tronçon par tronçon.

A la question d'un commissaire qui s'étonne que rien ne soit fait en matière d'aménagement de surface une fois le chantier d'assainissement réalisé, il est répondu qu'il existe un projet de modération de la circulation pour l'ensemble du quartier, mais que ces travaux ne sont pas prévus dans cette opération d'assainissement.

Pour le surplus, il existe déjà actuellement des stationnements alternés dans cette rue, qui ralentissent la vitesse du trafic, et la Ville envisage la pose de pastilles en tête de ces zones de stationnement.

Les futurs aménagements de surface seront couverts par une autre proposition, la proposition PR-586, qui est en traitement à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Il est précisé qu'une fois séparées des eaux usées, les eaux pluviales aboutiront dans le Rhône, sous Saint-Jean.

La proposition PR-585 est mise aux voix, elle est acceptée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral vous invite à voter cette proposition. Nous tenons à vous signaler que, à la demande en particulier de M. Deshusses, nous avons pris toutes les précautions pour que cette proposition soit conforme à nos obligations.

M. Alexandre Wisard (Ve). Nous allons parler assez rapidement de ce genre de sujet, jamais extrêmement passionnant, mais juste pour vous signaler que 2008 a été déclarée Année internationale de l'assainissement par les Nations Unies. Beaucoup de pays, sur cette planète, n'ont pas la chance que nous avons d'avoir des financements pour cet assainissement. Nous voterons sans aucun problème cette proposition, tout en étant conscients que c'est un effort remarquable de la Ville de Genève en la matière.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (53 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 921 370 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 574 000 francs, ramené à 3 317 402 francs, soit:

- un crédit de 2 614 200 francs, ramené à 2 357 602 francs, destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étalement du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
- un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-587 A)¹.

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

La proposition PR-587 du Conseil administratif du 21 novembre 2007 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 15 janvier 2008.

La commission des travaux l'a traitée au cours de ses séances des 6 février et 5 mars 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de la séance du 6 février ont été prises par M^{me} Julie de Dardel, celles du 5 mars par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions.

Séance du 6 février 2008.

Audition de M^{me} Simone Irmingier, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Vaucher, ainsi que de MM. Bonnet et Descombes, architectes chargés des projets

M^{me} Irmingier informe que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a mandaté un bureau d'architectes en 2001 déjà pour la rénovation des places de jeux et leur mise en conformité. Dans le cadre de la proposition PR-587, il s'agit de deux préaux dont les surfaces sont fortement dégradées et qui sont situés dans des quartiers très urbanisés avec peu d'espaces publiques de proximité et de sociabilité. De plus, l'école de Cité-Jonction faisant partie du réseau des établis-

¹ Proposition, 3627.

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

sements prioritaires, par le fait que 50% des familles du quartier appartiennent à des milieux socioéconomiquement défavorisés, on comprendra pourquoi il est particulièrement important d'offrir, non seulement aux enfants fréquentant ces écoles, mais aussi aux habitants de ces quartiers, des lieux de convivialité offrant en outre une sécurité accrue. Il a été prévu de pouvoir fermer ces lieux à certaines heures.

En plus des effets liés à la vie sociale, il faut noter qu'un aménagement propre et convivial favorise le respect des lieux et tend à réduire les risques encourus par les usagers par l'abandon de déchets dangereux, et que la réorganisation des réseaux de drainage des eaux de surface de même que le choix du mobilier permettent d'éviter les accidents.

Ecole de Cité-Jonction

En effet, la présentation PowerPoint faite par M. Vaucher du projet de l'école Cité-Jonction montre une forte détérioration de la dalle du préau central ainsi que de l'étanchéité du parking en sous-sol. Ces travaux d'assainissement seront menés par le Service des écoles.

Construits en 1968, en même temps que le groupe scolaire, les préaux, d'une surface totale de 3120 m², n'ont subi aucune rénovation d'envergure depuis lors. L'intervention de M. Pierre Bonnet, architecte, s'inscrit dans la réflexion historique et architecturale menée autour des grands ensembles des années 1960. Les fosses et l'amphithéâtre seront nivelés, le sol teinté en rouge rappellera la couleur de l'école, un minifoot sera construit et entouré d'un treillis dans le préau central, permettant de dégager deux grandes zones où les enfants pourront courir librement. Une plantation de bambous de grande taille est prévue.

En ce qui concerne les jeux qui étaient si dégradés qu'une grande partie d'entre eux a été démolie, la ligne choisie en concertation avec les enseignants et un conseil d'enfants est en inox et répond aux objectifs fixés en matière de sécurité et de durabilité et s'intègre parfaitement dans le projet d'aménagement.

Les questions des commissaires, portant essentiellement sur l'homologation des jeux, une augmentation de la végétalisation et la durée des travaux, ont reçu des réponses rassurantes et satisfaisantes.

Ecole des Eaux-Vives

Le préau de l'école des Eaux-Vives est comparable à celui de Cité-Jonction: le sol est très dégradé, la végétation peu abondante et l'état phytosanitaire mauvais. De plus, les aménagements sont hétéroclites, certains jeux ne sont pas conformes aux normes de sécurité. On dit même que l'ensemble de l'installation présente

des risques graves (surface du sol souple insuffisante, risques de coincement de tête, d'étranglement dans des filets).

A l'entrée, une zone d'accueil généreusement arborisée isolera davantage les enfants des dangers de la circulation et des nuisances de la rue des Eaux-Vives. Le centre du préau sera occupé par deux zones de jeux, l'une pour les jeux de ballon, l'autre pour les nouveaux jeux. Les enfants seront associés au choix des nouveaux jeux, qui seront normalement sélectionnés parmi ceux que la Ville possède déjà en stock. Le couvert sera rafraîchi et éclairci. Enfin, sur l'ensemble du préau de 2090 m², les revêtements de sol seront adaptés aux différentes situations, après drainage des eaux de surface. Quatorze érables remplaceront les arbres en mauvaise santé. Ce projet d'assainissement et d'aménagement renouvellera l'image du préau, facilitera la sociabilité et la convivialité en tentant de combattre les sentiments d'insécurité, de révolte et d'exclusion exprimés par des habitants du quartier.

Information ou nota bene

Les deux projets ont été soumis au corps enseignant, aux associations de parents, au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, sous forme de maquettes et de plans. Dans les deux cas, l'accueil des délégués a été favorable. Les architectes se sont efforcés de tenir compte des demandes spécifiques formulées par les utilisateurs.

MM. Vaucher et Descombes répondent aux questions portant sur la zone d'affichage sur la rue des Eaux-Vives, le mauvais état des arbres, l'espèce choisie.

Discussion

Un commissaire libéral, en sus de sa préoccupation sur la sécurité des jeux et sur le financement des panneaux d'affichage, trouve ces projets assez onéreux.

Un commissaire Vert rappelle l'urgence et que pour lui «une collectivité qui investit dans les écoles investit bien». Trouvant également les projets un peu chers, il propose un amendement pour retirer de la proposition les 233 364 francs réservés à la clôture du préau de Cité-Jonction.

Un autre commissaire Vert se souvient du vaste débat au sein du Conseil municipal arrivant à la conclusion que ce n'était pas une bonne idée de fermer les préaux.

D'autres commissaires démocrate-chrétien, socialiste, d'A gauche toute!, libéral souhaitent le report du vote dans l'attente de renseignements plus précis sur la clôture et sur les jeux.

Séance du 5 mars 2008*Suite de la discussion*

La discussion porte essentiellement sur la question du grillage qui devrait entourer les préaux de Cité-Jonction. Selon le Services des écoles et institutions pour l'enfance, c'est lui qui a pris l'initiative de le proposer aux enseignants, qui ne s'y sont pas opposés.

Le commissaire Vert repropose son amendement en vue de supprimer de la proposition la ligne 422 «Travaux de clôture» pour 233 364 francs, ainsi que la ligne 591 «Honoraires de l'architecte poste clôture» pour 23 234 francs.

La commissaire d'A gauche toute! votera l'amendement, car son groupe n'a jamais souhaité que les préaux soient fermés et ne veut pas d'enfants en cage.

Un commissaire radical votera ce crédit tel quel, car il pense que cela pourrait coûter plus cher s'il y avait plus tard un problème dans le préau.

Un commissaire de l'Union démocratique du centres et un commissaire démocrate-chrétien voteront également la proposition telle quelle, ils ne veulent pas des enfants en cage, mais protégés.

Une commissaire socialiste, étant donné le maintien de la barrière actuelle, acceptera l'amendement.

Au vote, l'amendement est refusé à égalité des suffrages: 7 commissaires pour (2 Ve, 3 S, 2 AGT), 7 contre (2 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Soumise au vote, la proposition PR-587 est acceptée à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 614 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

(Voir ci-après le texte de l'arrêté II adopté sans modification.)

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'entretien des préaux fait partie des priorités que nous nous attribuons tous et c'est dans cet esprit que la commission a voté cet objet à l'unanimité, comme elle l'avait fait pour l'objet précédent, la proposition PR-585. C'est ce que je vous engage à faire rapidement, parce que cette proposition n'a suscité aucune discussion au sein de la commission.

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Effectivement, je ne pense pas que cette proposition nécessite un grand débat, étant donné qu'elle a été acceptée à l'unanimité.

Néanmoins, j'aimerais quand même encourager les Verts à présenter une nouvelle fois en plénum l'amendement qu'ils avaient déposé en commission et qui avait été refusé par 7 voix contre 7. Si les Verts y renoncent, nous le ferons à leur place.

Premier débat

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Pour faire suite à ce que vient de dire M^{me} Soutter, nous allons déposer un amendement s'agissant de la clôture prévue dans le préau de Cité-Jonction. En effet, lors de nos discussions dans ce Conseil municipal, nous avons été nombreux à nous opposer, en tout cas à contester, l'installation de clôtures pour enfermer les préaux dans lesquels les enfants jouent et où un certain nombre de personnes peuvent se rencontrer.

Il s'agit bien de lieux de convivialité, raison pour laquelle nous allons soumettre un amendement à ce plénum, visant à déduire le montant correspondant

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

aux travaux de clôture, soit 256 598 francs, et modifiant ainsi l'article premier de l'arrêté I:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 357 602 francs...»

Monsieur le président, je viens déposer cet amendement sur votre bureau. Il est clair que, pour le reste, nous soutenons complètement ce qui est en train d'être fait, en particulier dans le cadre de la rénovation des jeux.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai pour habitude de penser que nous ne sommes pas les techniciens des travaux à effectuer dans les écoles. Nous avons entendu la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Elle était accompagnée par M. Vaucher ainsi que par MM. Bonnet et Descombes, les architectes chargés des projets. On nous a présenté un ensemble et je ne suis pas d'avis de revenir sur les propositions qui nous sont faites et qui visent à la sécurité des enfants, en voulant enlever quoi que ce soit à ce qui nous a été présenté.

Je pense donc, en ce qui concerne les préaux des écoles, que nous pouvons faire confiance au sérieux des fonctionnaires et voter cet objet, ce que je vous invite à faire.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il est clair que notre groupe A gauche toute! votera ces crédits pour ces deux écoles. Effectivement, en commission, nous avons eu une discussion autour du préau de l'école de Cité-Jonction et notre groupe soutiendra l'amendement de nos collègues les Verts.

Contrairement à ce que vient de dire M. Lathion, ce problème est un problème purement politique et non pas technique. En effet, comme nous le rappelons à chaque fois, nous avons sans cesse milité pour que les préaux d'école soient des lieux de rencontre pour les habitants du quartier et nous avons toujours été en faveur de l'ouverture de ces préaux, et non pas de leur fermeture. Ce serait évidemment revenir en arrière par rapport à tout ce qui a été fait durant toutes ces années.

M. le magistrat Tornare avait œuvré dans ce sens-là et s'était engagé à laisser un maximum de préaux ou de parcs accessibles à la population. Il nous paraît

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

très important d'avoir ce fait vraiment à l'esprit. Ce ne sont pas uniquement des lieux où les enfants se réunissent pendant les récréations, mais bel et bien des lieux utilisés par les habitants et les jeunes du quartier pendant les soirées d'été et les week-ends. Il paraît donc vraiment essentiel de préserver ces lieux conviviaux.

Par conséquent, nous vous invitons à soutenir l'amendement des Verts et à entrer en matière pour la suppression de cette clôture, qui nous ferait une économie de 256 598 francs.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'aimerais quand même signaler le grand étonnement du groupe des Verts par rapport aux déclarations du président de la commission des travaux. Il n'est pas question de jouer avec la sécurité des enfants. En l'occurrence, dans ce préau de l'école primaire de Cité-Jonction, il y a déjà une clôture, qui sera maintenue.

La clôture que nous contestons est beaucoup plus haute. Elle permet de fermer le préau la nuit, à l'image de ce qui se fait dans le quartier des Eaux-Vives, à l'école des Vollandes. C'est cela que nous avons refusé. En fait, la Ville de Genève a précédé une demande possible de ce Conseil municipal pour fermer éventuellement ce préau, et c'est ce que nous avons contesté. Il n'est pas question de jouer avec la sécurité des enfants.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Merci, Madame Soutter, pour votre excellent rapport, merci à la commission d'avoir voté cette proposition à l'unanimité! Je ne vais pas polémiquer, c'est vous qui déciderez, mais je rappelle quand même qu'un préau fermable n'est pas forcément un préau fermé.

Merci à A gauche toute! d'avoir rappelé que je ne fais pas des préaux fermés ma priorité, mais, si je m'en tiens à ce qu'ont dit les architectes, au niveau esthétique – pas sécuritaire – ce serait peut-être mieux de faire cela maintenant. Mais, enfin, vous choisirez. En tout cas, je vous remercie d'avoir voté l'essentiel en commission.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Contat Hickel à l'arrêté I est accepté par 34 oui contre 30 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté à l'unanimité (65 oui).

Proposition: préaux des écoles de Cité-Jonction et des Eaux-Vives

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 357 602 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N^{os} 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 357 602 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école

des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 959 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur (PR-590 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Hélène Ecuyer.

Préambule

La commission des finances s'est réunie le 30 janvier 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour étudier cette proposition. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 30 janvier 2008

Audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

M. Beuchat précise que la proposition présente en fait le décompte final de la subvention de 143 300 francs, accordée pour les travaux de restauration de l'église du Sacré-Cœur, ces travaux étant terminés. Cette somme correspond aux 20% du coût total des travaux. Il explique que des subventions peuvent être

¹ Proposition, 3658.

accordées pour des travaux de restauration, mais pas pour des travaux d'amélioration technique ou de confort. La compétence en matière de protection des monuments est cantonale et cette subvention dépend de cette base légale. A Genève, il existe un Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites, doté de 2 000 000 de francs. L'attribution est devenue très restrictive et ne s'applique qu'aux monuments classés; c'est pourquoi une procédure de classement a été engagée en mars 2006 et a obtenu un préavis favorable en août de la même année; le classement a été prononcé par arrêté du Conseil d'Etat le 26 septembre 2007. Les bâtiments considérés d'utilité publique, mais sans valeur de rendement, peuvent obtenir une subvention de la Confédération et des communes; la participation de la Ville de Genève est de 15 à 20%.

M. Beuchat ajoute que les lieux de culte dépendent de la loi de 1907 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Etat a, vers 1920, classé la plupart des temples, reconnus comme monuments. La participation des collectivités publiques pour ce type de monuments existe depuis le début du XX^e siècle, pour pallier cette loi de séparation. Vu la difficulté pour trouver les fonds nécessaires, une fondation a été créée, en 1994, pour la restauration des temples construits avant 1907. La Ville de Genève y est représentée.

Un commissaire aimerait savoir si la Ville de Genève donne la même chose que le Canton. M. Beuchat signale que c'est le cas, mais qu'il n'y a pas de base légale: l'Etat a la faculté de subventionner, mais pas l'obligation. (Annexe: L 4 05: loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS).

Une commissaire demande si ce monument aurait été subventionné s'il n'avait pas été classé, et si la dimension culturelle a son importance. M. Beuchat lui répond que les aides sont en principe destinées aux objets classés. Le classement est donc une mesure de protection. Souvent, cette procédure est demandée avant une restauration. En acceptant le classement, on accepte la subvention potentielle ainsi que les obligations qui en découlent. La dimension culturelle n'a pas d'importance pour le classement, mais pour la subvention, le rapport du bâtiment étant pris en compte.

Cette même commissaire se renseigne également sur le fonds existant pour financer les petits travaux effectués sur des édifices culturels. M. Beuchat lui explique que ce fonds a été utilisé pour de petits travaux pour lesquels il n'aurait pas été rationnel de faire des demandes de crédits. Dans le cas présenté, le crédit demandé est suffisamment important pour faire l'objet d'une proposition. (Voir propositions PR-260 (160^e 2002-2003) et PR-360 (162^e 2004-2005).

Ayant lu dans la proposition que ce bâtiment était orné de décors maçonniques, un membre de la commission aimerait savoir s'il s'agissait de décors peints ou en relief. M. Beuchat précise qu'il s'agissait de décors en relief et qu'ils ont été complètement effacés lors des nombreux changements d'affectation de ce bâti-

ment. Il rappelle que celui-ci a subi plusieurs transformations depuis sa construction en 1859; la dernière importante, qui date des années 1930, consiste en un agrandissement d'un tiers de la longueur afin d'aménager à l'intérieur un chœur, une abside semi-circulaire et une cure, pour mieux répondre aux besoins de la pratique de la liturgie catholique. Les façades des côtés extérieurs ont passé de sept à onze colonnes. La campagne actuelle de restauration a touché uniquement la façade, le montant est assez élevé, car le travail de restauration était important.

Un commissaire estime que, si le Conseil d'Etat classe un édifice, c'est à lui de payer les travaux. Il affirme que ce bâtiment ne mérite pas de subvention et rappelle que, à cette époque, Fazy avait donné des bâtiments aux diverses communautés religieuses et que le Sacré-Cœur avait subi des altérations importantes. La communauté catholique l'avait racheté lorsqu'elle avait été expulsée de l'église Saint-Germain. La loi de 1907 ne s'applique donc pas dans ce cas. Cette proposition est gênante et il constate que la Ville de Genève paie souvent pour les autres. Il trouve la somme de 116 000 francs pour des études (conception architecturale, expertise en taille de pierre et en restauration, et investigation historique) trop élevée. Il répète que ce bâtiment ne correspond plus à ce qu'il était à l'origine et que, si l'Etat l'a classé, c'est à l'Etat de payer!

Une commissaire aimerait en savoir plus sur l'origine du subventionnement des travaux des lieux culturels. M. Beuchat lui explique que, suite à la loi de 1907, les premiers grands problèmes de restauration se sont posés sur des édifices de culte. Dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, la question devient une question cruciale, et le Grand Conseil vote cette loi sur la protection des monuments (en 1920), qui prévoit le classement de bâtiments et des dotations financières. Une campagne de classement se développe et, dans les trois années qui suivent l'adoption de cette loi, les fontaines en constituent une part importante. Les travaux importants sont réalisés, surtout à partir des années 1970. Une subvention moyenne de 100 000 francs à 150 000 francs est attribuée par année, votée par le Conseil municipal, et quelques sommes plus importantes pour Saint-Pierre et Saint-Gervais.

Pour répondre à l'interrogation d'un membre de la commission qui voudrait savoir pourquoi la Ville subventionne le Sacré-Cœur et pas la chapelle de la Pélisserie, M. Beuchat l'informe que plusieurs demandes ont fait l'objet de débats au sein du Conseil administratif, dont celle de la chapelle de la Pélisserie qui n'a pas été soumise au Conseil d'Etat. Il rappelle que la Commission des monuments, de la nature et des sites, dans laquelle il représente la Ville de Genève pour en défendre les dossiers, est consultée et donne un préavis, mais c'est le Conseil d'Etat qui décide.

Une discussion s'engage sur la suite à donner aux travaux.

Un membre du groupe des Verts, sachant que cette proposition a été discutée au sein du Conseil administratif, aurait souhaité entendre un magistrat sur la politique de subventionnement de la Ville de Genève. S'il s'agit aujourd'hui d'une petite somme, elle s'inquiète pour les prochaines années.

Le chef du groupe A gauche toute! a beaucoup apprécié les propos de M. Beuchat et, même si ce bâtiment a été modifié au cours de son histoire, il reste un élément d'une certaine Genève et son groupe votera ce crédit. Il souligne l'importance de la ceinture fauviste, dans laquelle s'insère l'église du Sacré-Cœur.

Un démocrate-chrétien pense, lui aussi, que même transformé ce bâtiment a une valeur de symbole.

Une socialiste affirme que son groupe est prêt à voter. Elle a beaucoup apprécié cette audition qui rappelle que l'histoire de la sauvegarde du patrimoine est une longue histoire.

Un membre de l'Union démocratique du centre estime que, après les profondes modifications subies, ce bâtiment n'offre pas un intérêt justifiant son classement. C'est une question de principe: pourquoi la Ville de Genève devrait-elle payer, alors que c'est le Canton qui a décidé de le classer? Il informe la commission que, selon l'issue du vote, il présentera un rapport de minorité.

Une socialiste est d'avis que même des bâtiments contemporains pourraient être classés, et pas seulement les monuments anciens et prestigieux, mais aussi ceux qui reflètent le témoignage d'une réalité historique. Elle fait remarquer que la Vieille-Ville a été surélevée et que, selon le raisonnement de l'intervenant de l'Union démocratique du centre, elle ne mériterait pas le classement, ainsi que les immeubles de la rue de la Corrairie dont les arrières ont été refaits. Elle souligne que, même si le classement des bâtiments est de compétence cantonale, la Ville peut participer à la conservation de son patrimoine et trouve juste qu'elle contribue à cette restauration.

Le groupe libéral pense que la Ville de Genève a un engagement moral à participer à la restauration de tels bâtiments qui sont visibles et d'usage public. Cet engagement ne doit pas être lié à une question de goût et il faut se garder de jugement de valeur. Il est surpris de la longueur de ce débat pour une somme si modeste et il estime que cela ne doit pas être l'occasion de remettre en cause l'ensemble de la politique de la Ville. Par ailleurs, la raison de cette subvention lui semble être que ce bâtiment s'inscrit dans le paysage, qu'il est marquant et visible et qu'il convient de ne pas le laisser se dégrader; l'image de Genève en dépend. Il trouve que la restauration de ce bâtiment à vocation culturelle est une conséquence normale de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et que la municipalité doit être à la hauteur des engagements pris.

Le représentant radical estime ne pas être assez compétent pour voter cet objet et s'abstiendra. Il aurait souhaité entendre M. Pagani pour plus de clarté sur la politique menée dans ce domaine.

Un membre de l'Union démocratique du centre fait remarquer que la loi de 1907 signifie la suppression des budgets des cultes, acceptée à une très faible majorité concernant l'Eglise protestante. Il signale également que cette proposition a été acceptée par trois voix contre deux au sein du Conseil administratif et reste convaincu que c'est une mauvaise proposition.

Une commissaire d'A gauche toute! rappelle que la séparation de l'Eglise et de l'Etat a rendu les impôts ecclésiastiques non obligatoires et que les églises ont de la difficulté à collecter l'argent nécessaire à entretenir leurs édifices. Il est important de conserver ce bâtiment, qui a une certaine histoire.

Votes

Après discussion, l'audition de M. Pagani est refusée par 7 non (2 L, 2 DC, 2 S, 1 AGT) contre 5 oui (2 UDC, 1 R, 2 Ve) et 2 abstentions (1 Ve, 1 AGT).

Mise aux voix, la proposition PR-590 est acceptée par 10 oui (2 L, 2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AGT) contre 3 non (1 Ve, 2 UDC) et 1 abstention (R).

M. Jacques Hämmerli annonce qu'il fera un rapport de minorité.

(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Les annexes suivantes sont disponibles sur l'IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports:

1. Eglise du Sacré-Cœur – Rapport historique du bâtiment et analyse des façades
2. Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS)
3. Immeubles classés

B. Rapport de minorité de M. Jacques Hämmerli.

Pourquoi un rapport de minorité?

L'exposé des motifs du Conseil administratif à l'appui de sa demande nous renseigne, de manière spécieuse, sur les circonstances de l'édification de ce bâtiment et de sa vente aux propriétaires actuels.

Cet exposé indique que l'édifice a subi de très profondes modifications, tant dans son volume que dans ses aspects extérieur et intérieur: suppression des décors d'origine et de l'agencement primitif, d'une part, et surtout agrandissement détruisant l'équilibre voulu par son architecte, d'autre part.

C'est ainsi que, construit au milieu du XIX^e siècle aux fins d'y abriter les activités de loges maçonniques, il fut acquis par l'Eglise catholique romaine lors des événements politiques locaux – en corrélation avec la position du Saint-Siège dans les affaires intérieures d'Etats souverains – ayant conduit le Conseil d'Etat à saisir les lieux de culte catholique romain pour les remettre aux communautés des catholiques nationaux, ces derniers ne reconnaissant pas le dogme de l'infaillibilité proclamé par le Concile Vatican I.

Dès lors, on ne saurait prétendre, pour cet édifice, aux usages découlant de l'adoption, en 1907, en votation populaire, de la suppression du budget des cultes.

On sait que le bâtiment originel était notablement plus court et qu'il comptait sur ses façades latérales sept colonnes ioniques, identiques aux deux du fronton et à celles de l'arrière aujourd'hui détruites, lors de l'agrandissement.

Après les importants travaux entrepris en 1939, ces façades allongées d'un tiers reçurent chacune quatre colonnes de plus, imitant celles d'origine. C'est pourquoi on ne saurait raisonnablement soutenir que ce bâtiment est encore contemporain de bâtiments édifiés dans le même style hellénistique, en Allemagne notamment.

En effet, l'édifice actuel n'offre plus l'équilibre voulu par son concepteur, tant extérieurement qu'intérieurement.

Si, comme on nous l'affirme, la restauration des façades a été conduite dans les règles de l'art, elle l'a été par l'architecte mandaté par le propriétaire, sans véritable contrôle puisque le bâtiment n'était pas encore classé.

En revanche, nous devons constater que les travaux de restauration portent sur cette transformation considérable de 1939, alors même que, paradoxalement, l'on

insiste sur les circonstances qui entraînent l'édification et la cession d'un édifice qui n'a plus qu'une lointaine parenté avec celui que nous pouvons contempler aujourd'hui.

Un petit dessin valant mieux qu'une longue explication, nous invitons les lecteurs du présent rapport à se référer aux deux photographies de ce bâtiment (en annexe au présent rapport). L'une et l'autre le représentent dans l'état d'origine, latéralement et surtout à l'arrière. Chacun pourra ainsi se convaincre des modifications très importantes qui ont été apportées.

Qui commande paie

Le classement d'un édifice est de la compétence du Canton, c'est-à-dire du Conseil d'Etat, sur préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

La proposition du Conseil administratif ne fait pas mystère de ce que les travaux sont aujourd'hui terminés, et ce avant la décision de classement. Précisons que c'est l'architecte choisi par le propriétaire qui a lancé la demande de classement.

Après l'ouverture, le 22 mars 2006, de la procédure de classement, le Conseil administratif a formulé un préavis favorable cinq mois plus tard, le 30 août 2006.

Ce n'est que le 26 septembre 2007 que le Conseil d'Etat classe ce bâtiment. Cette décision ouvre, pour le propriétaire, un subventionnement de la part de l'Etat, soit 20% du coût des travaux et, selon un usage à bien plaisir, une participation identique de la Ville de Genève. Il convient de relever que le propriétaire aurait pu également prétendre à une subvention de 20% de la Confédération, pour autant que le bâtiment ait été classé avant le début des travaux.

Constats

C'est le propriétaire qui, parallèlement à l'ouverture du chantier, a sollicité le classement, à l'évidence pour des raisons financières seulement. Quand bien même le Conseil administratif a-t-il émis un préavis favorable, c'est en définitive sur proposition de la CMNS que le Conseil d'Etat a procédé au classement de ce bâtiment qui, depuis son érection en 1859, a subi, en 1939, des modifications détruisant son caractère originel.

De plus, on doit constater que ce chantier a été conduit à son terme alors même que le bâtiment n'était pas encore classé, ce qui n'est pas anodin.

Proposition: restauration de l'église du Sacré-Cœur

En effet, la loi n'ayant pas d'effet rétroactif, l'étroite surveillance du chantier – qui est la règle pour les objets classés – n'a certainement pas été menée par les services compétents avec toute la rigueur de mise en ce cas; l'architecte pouvait, en effet, conduire ces travaux avec une marge de manœuvre beaucoup plus grande. Le résultat probable sera que la Confédération n'entrera très certainement pas en matière sur une participation, au motif qu'elle ne finance des travaux de restauration que pour des objets classés avant le début de ces derniers. D'ailleurs, on peut relever que l'Etat et la Ville se comportent de la même manière à l'égard de propriétaires privés: il n'y a aucun droit à une subvention avant classement.

On comprend dès lors mieux la précipitation de certains groupes à vouloir refuser le renvoi en commission de la proposition PR-590 et approuver la délibération lors de sa prise en considération le 15 janvier 2008.

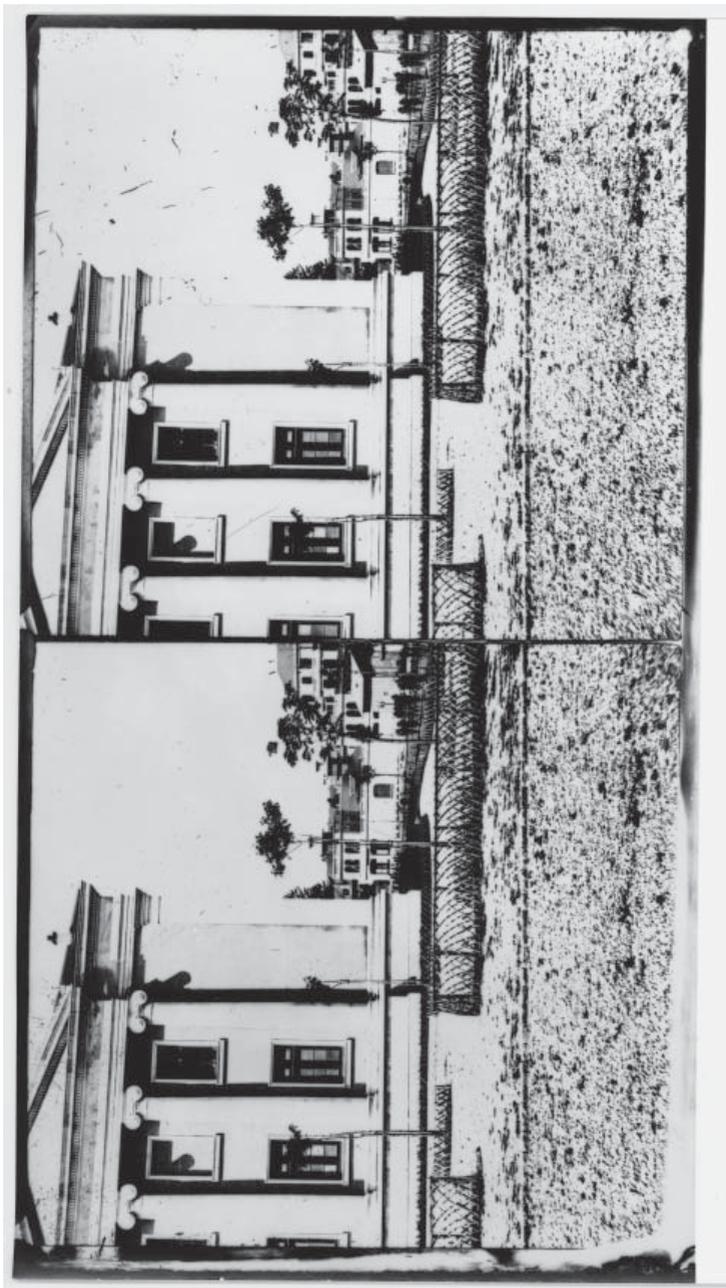
Conclusions

Pour la minorité de la commission, ce bâtiment n'offre pas un intérêt justifiant son classement, encore moins la nécessité d'une subvention pour des travaux dont le caractère de protection patrimoniale est pour le moins discutable.

En conséquence, nous préconisons le refus du crédit, d'autant que, aujourd'hui, l'on constate que le Canton, assumant des reports de charges fédéraux, est conduit à la même attitude à l'endroit des communes qui n'auraient, en définitive, plus qu'à assumer financièrement des décisions sur lesquelles elles n'ont que peu ou pas de prise.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser cette proposition.

Annexes mentionnées





M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse de majorité (AGT). La majorité du groupe A gauche toute! soutiendra cette subvention pour les travaux de restauration qui, rappelons-le, ont déjà été effectués. Cette subvention représente 20% des coûts des travaux. Ce bâtiment était à l'origine un temple maçonnique construit en 1859, appelé le Temple Unique parce qu'il rassemblait les différentes loges maçonniques de Genève.

Le terrain avait été concédé par l'Etat, au milieu du XIX^e siècle, dans le cadre de la politique de liberté de culte menée par James Fazy, qui avait donné des bâtiments à d'autres religions non officielles – l'église anglicane, l'église russe et la synagogue. Le financement de la construction de ce temple ayant été particulièrement difficile, les loges maçonniques ont dû le vendre en 1872.

Ce bâtiment a, à cette époque, changé plusieurs fois d'affectation. Il devint brasserie, puis salle pour la section genevoise de l'Internationale ouvrière, avant d'abriter la Société genevoise des amis de l'instruction. C'est en 1873 qu'il fut acheté par l'Eglise catholique romaine, lorsque l'église Saint-Germain a été confisquée; il est alors devenu église du Sacré-Cœur.

L'histoire mouvementée de ce bâtiment montre qu'il est étroitement lié à l'histoire de Genève. Il a subi des transformations. Une brasserie n'est pas un temple maçonnique ni une simple salle de réunion. S'il est bien un lieu de réunion, il a normalement une certaine architecture, d'où les transformations, modifications et agrandissements rendus nécessaires au début des années 1930, pour correspondre à une véritable église.

Ce bâtiment, comme d'autres dans notre ville, a changé d'affectation. Je pense que tout le monde se souvient de l'imprimerie du journal *La Suisse*, devenue Maison des associations, de l'usine de dégrossissage d'or, devenue site culturel, et de plusieurs autres lieux qui ont changé d'affectation, mais dont nous avons gardé l'architecture.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1907, a privé les Eglises de revenus nécessaires à l'exercice de leur culte et à l'entretien de leurs bâtiments, et le subventionnement des travaux des édifices culturels est une compensation des collectives publiques pour le maintien de ce patrimoine, qui est aussi le patrimoine de notre Ville.

Ce bâtiment a été classé en 2006, juste avant les travaux, pour qu'il puisse bénéficier de cette subvention. Notre groupe est majoritairement favorable au vote de cette subvention.

M. Jacques Hämmerli, rapporteur de minorité (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il nous est inhabituel de rédiger

un rapport de minorité sur un tel sujet. Si nous l'avons fait, c'est qu'il y a véritablement des raisons indiscutables pour refuser une telle subvention.

D'une part, l'édifice actuel n'est tout simplement plus l'édifice d'origine qui, lui, aurait mérité un classement. Ce dernier n'existe plus, son caractère original ayant été détruit en 1939. D'autre part, le classement a été demandé pendant les travaux, visiblement pour pouvoir bénéficier de subventions. L'étroite surveillance des chantiers, de règles pour les objets classés, n'a dès lors pu être effectuée. Cela exclut donc de manière on ne peut plus claire toute possibilité de subventionnement.

Nous souhaitons donc que cette assemblée ne crée pas un précédent en cautionnant une demande qui heurte pareillement le sens moral. Nous rappelons que la laïcité, c'est l'autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse, mais non par rapport à la morale.

Cela étant dit, pour faire justice aux insinuations déplacées qui m'ont été adressées à l'issue des travaux de la commission des finances, que chacune et chacun se détermine donc dans le respect de la loi et de son esprit, en refusant d'être instrumentalisé par le caractère de l'édifice concerné.

Premier débat

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, le groupe radical n'est pas du tout satisfait du traitement de ce dossier par le Conseil administratif et par la commission des finances. Au mois de décembre, nous avons posé une question orale à M. Pagani pour savoir quelle était la politique du Conseil administratif en la matière, puisque nous avons entendu dire que le Conseil administratif avait décidé d'accepter positivement la demande de subvention de l'église du Sacré-Cœur et avait refusé de subventionner la chapelle de la Pêlisserie.

Ce projet lié au Sacré-Cœur a été renvoyé en commission des finances. Nous avons de nouveau demandé l'audition de M. Pagani pour connaître la politique du Conseil administratif en la matière. Cette audition a été refusée par la majorité des membres de la commission des finances. Pour quelles raisons, je n'en sais rien. Pour nous, ce sujet a été traité par-dessus la jambe et, lors de la dernière séance, nous avons vu arriver le dossier de la Pêlisserie, qui, cette fois, a été accepté par le Conseil administratif.

Comme nous n'avons toujours pas compris quelle est la politique du Conseil administratif en la matière, nous demandons le renvoi du projet du Sacré-Cœur en commission des finances, pour qu'il soit traité à nouveau en même temps que

la proposition PR-607 relative à la Pélisserie. Cette fois-ci, nous comptons bien pouvoir procéder à l'audition de M. Pagani, pour connaître réellement sa politique en la matière.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette demande de subvention pour les rénovations soulève un certain nombre de questions, en particulier par rapport à l'entretien de notre patrimoine. Si les Verts sont très attachés à l'entretien du patrimoine, notamment celui de la Ville, une série de questions se posent quand il s'agit de bâtiments privés.

De plus, il faut dire que la décision de classement est une décision cantonale et il semble un peu étrange que la Ville doive subventionner des choses sur lesquelles elle n'a aucune prise. Quant à l'argument qui consiste à dire que c'est un bâtiment religieux, un lieu de culte, il heurte aussi un peu la sensibilité des Verts, très attachés à la laïcité.

A partir de là, le dossier était déjà assez mal emmanché. Mais, c'est vrai, comme nous l'a dit le rapporteur de minorité, nous avons constaté que la demande de classement est arrivée après le début des travaux, ce qui nous semble quand même paradoxal. Normalement, un subventionnement est demandé parce qu'on n'arrive pas à financer les travaux devisés. Ce n'est pas au moment où les travaux sont lancés – travaux qui, de toute façon, seront réalisés – qu'on demande une subvention. Là, vraiment, les choses sont faites à l'envers et, pour cette raison, les Verts ne voteront pas cette proposition.

M. Robert Pattaroni (DC). Les fondements des interventions de ceux qui pensent qu'il faudrait voter non ou renvoyer la proposition PR-590 en commission des finances sont exacts. Mais, maintenant, il s'agit de voir la question sous l'angle de ce qu'elle représente aujourd'hui.

D'abord, cet édifice fut un temple maçonnique. A ma connaissance, il ne l'est plus depuis très longtemps et on n'a plus entendu les milieux maçonniques demander à le retrouver. Ils auraient pu. Il semble que, aujourd'hui, ils doivent avoir d'autres lieux pour se réunir et je pense que les francs-maçons – des gens tout à fait respectables qui préconisent un certain nombre de valeurs très intéressantes – doivent considérer qu'il n'y a aucune raison de revoir le bâtiment tel qu'ils l'ont connu en son temps.

Ensuite, c'est quand même le Conseil d'Etat qui a décidé le classement. Alors, c'est vrai, la procédure n'a peut-être pas été tout à fait orthodoxe, mais, enfin, c'est le Conseil d'Etat qui a classé et, par voie de conséquence, je ne pense pas qu'on va pour ce point-là contester ses décisions. Il y a des sujets beaucoup plus

déliçats. Je ne voudrais pas parler du logement, mais on pourrait considérer que c'est un sujet plus délicat. Quant à cette proposition-là, Monsieur le président, nous n'allons pas perdre notre temps.

Pour notre part, nous proposons de voter maintenant le montant qui nous est soumis, un peu plus de 143 000 francs, et de retenir la demande du Parti radical d'entendre le magistrat, respectivement le Conseil administratif, sur sa politique en matière de restauration. Mais nous n'allons pas compliquer les choses pour un objet qui n'est quand même pas si important du point de vue financier.

Je terminerai en disant que pour ceux qui ont toujours vécu à Genève, c'est mon cas malheureusement – ou heureusement – depuis un assez grand nombre de dizaines d'années, ce bâtiment fait partie des symboles de notre ville. Alors, je pense que ceux qui prétendent le contraire ont dû être absents de Genève un certain temps...

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste, quant à lui, est tout à fait favorable à ce crédit qui tient lieu d'aide à la suite du classement de ce bâtiment, et cela pour la raison suivante. Certains, ici, ont protesté contre le fait qu'il s'agissait d'une décision du Conseil d'Etat, mais il faut rappeler tout simplement la procédure. Les communes peuvent émettre le désir de classer l'un ou l'autre de leurs bâtiments, mais, en matière de procédure de classement, il revient de toute façon toujours au Conseil d'Etat de classer ou non un bâtiment.

Par conséquent, refuser aujourd'hui une aide parce qu'il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat revient à dire tout simplement que nous déciderons dorénavant de ne plus accorder de crédit à l'aide à la rénovation d'un bâtiment parce que les communes n'ont pas de pouvoir décisionnaire.

Le groupe socialiste, au contraire, aimerait mettre l'accent sur la nécessité de voter, chaque fois que c'est possible, des crédits d'aide à la rénovation, qu'il s'agisse d'ailleurs de crédits pour des bâtiments de prestige, des bâtiments emblématiques, comme dans le cas qui nous occupe – une église d'importance historique – ou qu'il s'agisse du patrimoine ordinaire, c'est-à-dire de l'ensemble des bâtiments de notre Ville, qu'ils soient des bâtiments d'habitation ou d'activités.

Il est demandé ici, au-delà des procédures, une contribution de la Ville en faveur de la rénovation du patrimoine et je pense que c'est surtout cela que nous devons soutenir. Raison pour laquelle le groupe socialiste votera cette proposition.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il y a des objets qui ne méritent pas de rapport de minorité. Il y a même des objets qui ne méritent pas de débat, parce que,

lorsqu'on s'engage dans ces débats, on se rend compte que des démons que l'on croyait disparus sont capables de resurgir d'une manière assez magistrale. Que de relents de *Kulturkampf* n'entendons-nous pas dans les premières interventions de ce débat!

Il y a une pratique de ce Conseil municipal en matière de rénovations de lieux culturels, c'est de participer. On participe aussi bien pour les lieux de tradition de l'Eglise protestante de Genève (EPG), que pour ceux de l'Eglise catholique romaine ou de l'Eglise catholique chrétienne, encore à ce jour à l'égard de synagogues et probablement à l'avenir, sans doute, à l'égard de mosquées.

Il n'y a pas de débat à avoir, il y a uniquement un principe qui consiste à soutenir la rénovation des bâtiments culturels. Nier cela, chercher des problèmes là où il n'y en a pas, c'est simplement se replonger dans des temps qui ne sont heureux pour personne, et cela est extrêmement fâcheux.

C'est dans un esprit de conciliation, de modernisme et d'en avant que le groupe libéral, en tout cas, soutient les yeux fermés cette proposition, comme il a soutenu toutes les précédentes et qu'il soutiendra bien sûr les suivantes.

M. Jacques Hämmerli, rapporteur de minorité (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, après avoir entendu le président de la commission des finances, mais surtout le représentant du Parti libéral, je vais quand même faire justice à certaines accusations portées contre l'auteur du rapport de minorité que je suis.

On a évoqué le *Kulturkampf*. Alors parlons-en... (*Remarques.*) Je n'ai pas ironisé sur la teneur du rapport de majorité, qui contient un certain nombre de sottises. La plus grande des sottises étant celle qui est partagée par le fonctionnaire venu expliquer à la commission des finances que la loi de 1907 faisait obligation morale de subventionner les bâtiments ecclésiastiques, saisis par le Conseil d'Etat à leurs légitimes propriétaires, les communautés catholiques romaines, lors de l'affaire du *Kulturkampf* et remis aux catholiques chrétiens, ou vieux catholiques.

Or tel n'est pas le cas de l'église du Sacré-Cœur. L'église du Sacré-Cœur, comme il a été rappelé – pour ma part, je n'ai pas insisté là-dessus – fut d'abord construite pour une autre destination. Par un tour de passe-passe assez habile qu'il faut saluer, en tout cas quant à la ruse employée, il fut vendu par les deux loges maçonniques qui en étaient propriétaires à une personne qui s'est empressée de revendre ce bien à la communauté catholique romaine, laquelle venait d'être expulsée de l'église Saint-Germain. Alors, de grâce, ne parlez pas de 1907!

Maintenant, quand on parle de réveiller des vieux démons... Je dirai pour ma part que le *Kulturkampf*, il faut le savoir, Mesdames et Messieurs, est venu de ce que le Vatican – je ne parlerai pas du *Syllabus* de Sa Sainteté le pape, lequel proclamait l'infailibilité du souverain pontife et avait tendance à se mêler des affaires intérieures des Etats, ce qui était absolument inadmissible pour la Confédération suisse!

Ce point d'histoire fermé, je rappellerai qu'en 1937 la franc-maçonnerie a fait l'objet d'une votation populaire fédérale, que cette votation a amené le peuple suisse et la majorité des cantons à reconnaître le caractère honorable de cette société, ce qu'a d'ailleurs souligné le préopinant démocrate-chrétien. Mais, il faut aussi dire, qui, à l'époque, était dans le camp des tenants de l'initiative Fonjallaz, initiative émanant d'une vraie extrême droite? Eh bien, les nationaux-démocrates genevois, autrement dit les libéraux d'aujourd'hui, et le Parti indépendant, autrement dit le Parti démocrate-chrétien... Qui était contre? Les socialistes suisses, les radicaux et les agrariens, soit l'Union démocratique du centre d'aujourd'hui.

Ne mélangez pas tout! Ne prétendez pas que nous réveillons de vieux démons! Je me suis attaché, dans mon rapport de minorité, à démontrer que la loi – en tout cas dans son esprit – avait été violée, que c'est en pure opportunité de subventionnement qu'on a déposé une demande de classement.

Je relève à ce propos que, pour un bâtiment propriété de la Ville de Genève, le château de l'Impératrice, l'Etat de Genève ne donne pas un sou de subvention pour sa rénovation et que ce bâtiment, lui, n'a pas subi les transformations lourdes qu'a subies l'église du Sacré-Cœur. L'église du Sacré-Cœur, inspirée du Walhalla de Ratisbonne, comporte, aujourd'hui, un tiers de plus de longueur que le bâtiment originel. C'est dire que l'équilibre voulu par l'architecte a été détruit.

Ne venez donc pas raconter des sornettes et ne faites pas des procès d'intention aux gens qui vous ont parlé uniquement au plan du respect de la loi! La loi est claire, lorsque vous voulez obtenir une subvention pour un objet classé, vous classez l'objet, ensuite vous établissez un devis et, en troisième lieu, vous demandez une subvention. Vous ne commencez pas un chantier pour ensuite procéder au classement. Il est des choses qu'on ne peut pas dire ici, mais certains parrainages très puissants sont derrière cette affaire... (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, je souhaiterais revenir un peu sur la forme de l'intervention du préopinant. Je ne trouve pas normal que M. Hämmerli se permette, d'un ton supérieur, de dire que certains, voire des représentants de l'administration, voire quelques-uns de ses collègues, émettent des sornettes ou des sottises.

Je crois que nous avons eu tout un débat dans ce Conseil municipal, des lettres ont été lues, des déclarations ont été faites, aussi, Monsieur le président, j'aimerais que vous ayez un petit entretien avec M. Hämmerli pour lui expliquer les formes que nous sommes en droit d'attendre par rapport à ce type d'intervention... (*Protestations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne crois pas qu'il est nécessaire de faire valoir ici les valeurs qui me motivent dans la vie. Ce n'est pas le débat. Le débat consiste à savoir si nous devons aider celles et ceux qui essaient de faire en sorte que ces monuments – parce que l'église du Sacré-Cœur en est un, quoi qu'on en pense, c'est un lieu, une bâtisse qui a une certaine référence, et j'en parlerai tout à l'heure – soient restaurés et si nous devons donner un coup de main à ces gens ou pas.

Certains argumentent en disant: «Oui, ils ont assez d'argent...» A propos d'argent, je prends par exemple l'Eglise protestante de Genève, qui est en train de démolir des temples, et notamment celui de la rue de Carouge, parce qu'elle ne peut pas l'entretenir. C'est la preuve matérielle, en tout cas pour celles et ceux qui contestent cette réalité, d'un réel problème d'entretien de ce patrimoine.

Pour ma part, j'ai une conception tout à fait simple, et ce débat est significatif à ce niveau-là, c'est de dire que nous avons un devoir de mémoire. Or ces bâtiments font partie de la mémoire de notre collectivité. Dès le moment où ils viennent à être détruits, c'est une partie de notre mémoire, y compris celle de notre génération, qui s'en va, Monsieur Hämmerli ou Mesdames et Messieurs les radicaux.

Tout simplement, je suis allé, comme adolescent ou comme adulte, dans cette église du Sacré-Cœur, qui est aussi un lieu de refuge pour les personnes sans-papiers ou pour les étrangers, ou pour protester contre des initiatives xénophobes, ou encore pour garantir des logements. J'ai occupé un ou deux jours ce lieu et je trouvais normal – et le Conseil administratif m'a suivi – de donner un petit coup de main de 140 000 francs à des gens qui, en des temps passés, comme en des temps historiques, ont mis à la disposition de la collectivité des lieux de rassemblement. Je pense par exemple au Palais de l'Athénée, ou peut-être, de manière un peu plus particulière, à la chapelle de la Pélisserie.

Voilà, de manière générale, la politique du Conseil administratif. Je viendrai volontiers en débattre à la commission des finances et expliquer les positions du Conseil administratif, le cas échéant en ce qui concerne la chapelle de la Pélisserie. Il n'y a aucun problème.

Je relève aussi, pour la forme, que ce classement a été fait dans l'urgence, en quelque sorte, mais toujours est-il qu'il est là et qu'il serait malvenu de venir pro-

clamer une sorte de subtil parrainage pour valider ou invalider cette proposition de crédit de 140 000 francs, que je vous invite à voter. C'est une somme, c'est certain, mais je ne crois pas qu'elle mettra en péril le budget de notre municipalité.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 52 non contre 15 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 47 oui contre 18 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettres c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 143 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2008 concernant la parcelle N° 4036, sise au 11, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 101485 pour la construction d'un ensemble résidentiel de six logements avec aménagements extérieurs dont la surface de plancher habitable relève de l'application de la lettre b de l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (PR-600 A)¹.

Rapport de M^{me} Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 8 avril 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, pour étudier cette proposition. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

La commission a auditionné M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

Présentation de la proposition et historique

L'ensemble résidentiel proposé sera situé au numéro 11 de la route du Bout-du-Monde, sur la parcelle N° 4036 (section Plainpalais), régie par les normes de la 5^e zone villas et actuellement occupée par une villa de 170 m² de surface brute de plancher, ainsi que par un garage privé de 31 m². Sur cette parcelle, le Département des constructions et des technologies de l'information a été saisi le 8 août 2007 d'une requête définitive en autorisation de construire, déposée par la Société Consortium Champel et son architecte M. Henri Fortuna, faisant appel à l'application des dispositions particulières de l'article 59 de la loi sur les constructions et les installations diverses, conformément au plan directeur de quartier Crêts-de-Champel – Bout-du-Monde. Les logements proposés totaliseront une surface brute de plancher de 896 m².

La disposition dérogatoire de l'article 59 est appliquée à cette zone qui est l'une des dernières zones villas de la ville. Il s'agit d'un secteur de 11 hectares avec 2 hectares de bois et forêts, en pente, dans la boucle de l'Arve. Ces contraintes imposent le maintien de cette zone villas, mais une diversification urbaine est souhaitable. Plusieurs études ont été menées et la dernière analyse a conclu à la préservation de ce site naturel en optant pour une densification progressive et modérée, tout en décroissant le secteur avec un réseau piétonnier.

¹ Proposition, 4562.

Proposition: ensemble résidentiel à la route du Bout-du-Monde

Le projet concerné comprend une surface de plancher habitable correspondant à 44% de la surface du terrain, dont 4% proviennent du fait que l'architecte y a projeté une construction de haut standard énergétique (label Minergie). Adopter des hauts standards énergétiques permet en effet d'augmenter de 10% la norme d'utilisation du sol.

Le projet se développe sur un terrain offrant une pente douce et une vue orientée plein sud avec vue sur le Salève. Il s'appuie sur une organisation groupée de l'habitat, répartie sur quatre niveaux: rez-de-chaussée inférieur, rez-de-chaussée supérieur, premier et deuxième étages. Utilisant la pente du terrain, le bâtiment, reste d'un gabarit relativement bas. Il comprend quatre logements de cinq pièces et deux de six pièces. Les appartements seront traversants et rationnels. Deux d'entre eux ont accès à une terrasse privative en toiture et deux autres jouissent d'un espace de jeux au niveau du rez-de-chaussée inférieur. Au rez-de-chaussée inférieur se situent les caves et, en sous-sol, les locaux techniques ainsi que le garage. Le taux de stationnement n'excède pas deux places par logement et englobe dans son sous-sol les places visiteurs. Soit un total de 12 places.

Assimilable à une maison urbaine, la future construction induit une densification intermédiaire marquant la transition entre la zone de développement du plateau des Crêts-de-Champel et les zones sportives et forestières au bord des rives de l'Arve. Ce projet permettra de passer d'un logement à six logements avec une densité de 0,44.

Les principes directeurs proposés par le plan directeur du secteur Crêts-de-Champel – Bout-du-Monde, adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2004, ont servi de référence à d'autres requêtes déjà autorisées dans le quartier, après approbation par le Conseil municipal de la dérogation nécessaire pour une densité de 0,4. Chaque projet de ce secteur pourvu d'une densité de 0,4 et plus doit en effet être soumis au Conseil municipal. M^{me} Wiedmer-Dozio a rappelé, lors de son audition, que c'était en effet le cinquième passage devant la commission de l'aménagement et de l'environnement d'une proposition concernant l'aménagement d'une parcelle dans le périmètre de ce plan directeur. La dernière requête sur laquelle le Conseil municipal s'est prononcé date de 2005. Le plan directeur Crêts-de-Champel – Bout-du-Monde prévoit de préserver les caractéristiques de ce site exceptionnel en favorisant la création d'un tissu résidentiel de transition, la création 100 à 120 logements avec une place de stationnement par logement et une place visiteur pour trois logements, et de restituer une liaison piétonne majeure dans le secteur. Deux périmètres de ce secteur nécessiteraient sans doute des plans de site.

L'inscription d'une servitude de passage public pour piétons en bordure de la limite et de la parcelle N° 4036 permettra de réaliser, à terme, une liaison directe et en site propre, entre le plateau de la Cité universitaire et les installations sportives du Bout-du-Monde. Cette liaison piétonnière s'appuie sur le tracé de l'une

des promenades du plan directeur des chemins pour piétons (volet «encourager la promenade»), dont les servitudes de passage se constituent au fur et à mesure que les parcelles concernées se développent. Ainsi, plusieurs servitudes de passage ont déjà été inscrites en prévision de la réalisation du cheminement.

Un commissaire demande pourquoi utiliser l'article 59 à la place d'opter pour une modification de zone qui aurait permis de créer des logements sociaux. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que des études ont été menées et que les projets de densification relevant de la zone 4a, par exemple, ont été évalués. Elle explique que ces projets 4a n'offrent aucune garantie pour la création de logements sociaux tout en ayant un impact important sur le site. Elle remarque, en outre, qu'un travail de concertation avec les propriétaires a été fait, des propriétaires en l'occurrence opposés à des développements trop importants.

La présidente se demande si la nature du terrain aurait permis de construire des immeubles dotés de plans financiers acceptables. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que ce site est très sensible et que les projets allant dans ce sens et qu'elle a étudiés l'ont fait frémir.

Discussion

Les libéraux déclarent être heureux de voter ce projet. La commissaire libérale est toutefois excédée de voir un projet de ce type présenté avec des excuses pour l'absence de logements sociaux, ces logements n'étant pas destinés à toute la population. Elle ajoute demeurer sceptique sur les places de parc mais elle remarque, au vu des besoins et de ce projet, qu'elle acceptera ce dossier.

Le groupe A gauche toute! regrette que les lieux qui sont beaux n'accueillent pas de logements sociaux, et que les quartiers déjà très urbanisés soient encore plus densifiés. Les familles du Lignon devraient pouvoir également vivre dans ce type d'endroit.

Le groupe des Verts regrette le nombre de places de parc. Une commissaire verte remarque alors que les parkings souterrains plombent les plans financiers des bâtiments, ce qui ne permet en l'occurrence pas de faire de logements sociaux. La commissaire d'A gauche toute! précise alors qu'elle ne supposait pas faire vivre des familles dans des parkings.

Vote de la commission

Mise aux voix, la proposition PR-600 est acceptée à l'unanimité (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: plans



Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie - Ville de Genève
Plan directeur du secteur Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde

Projet de construction d'un ensemble résidentiel: habitat groupé du type MINERGIE

6 logements:
places de stationnement
en sous-sol:

4 appartements **5** pièces
2 appartements **6** pièces
12

Total SBP:

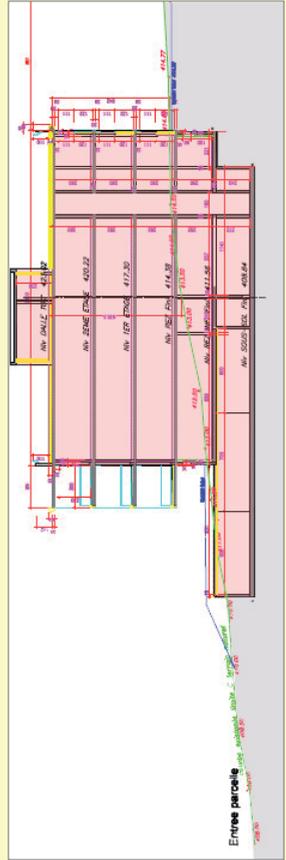
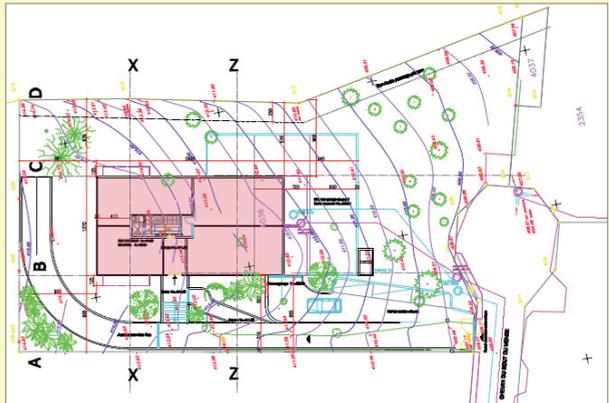
896 m²

Surface de la parcelle:

2037 m²

Rapport des surfaces:

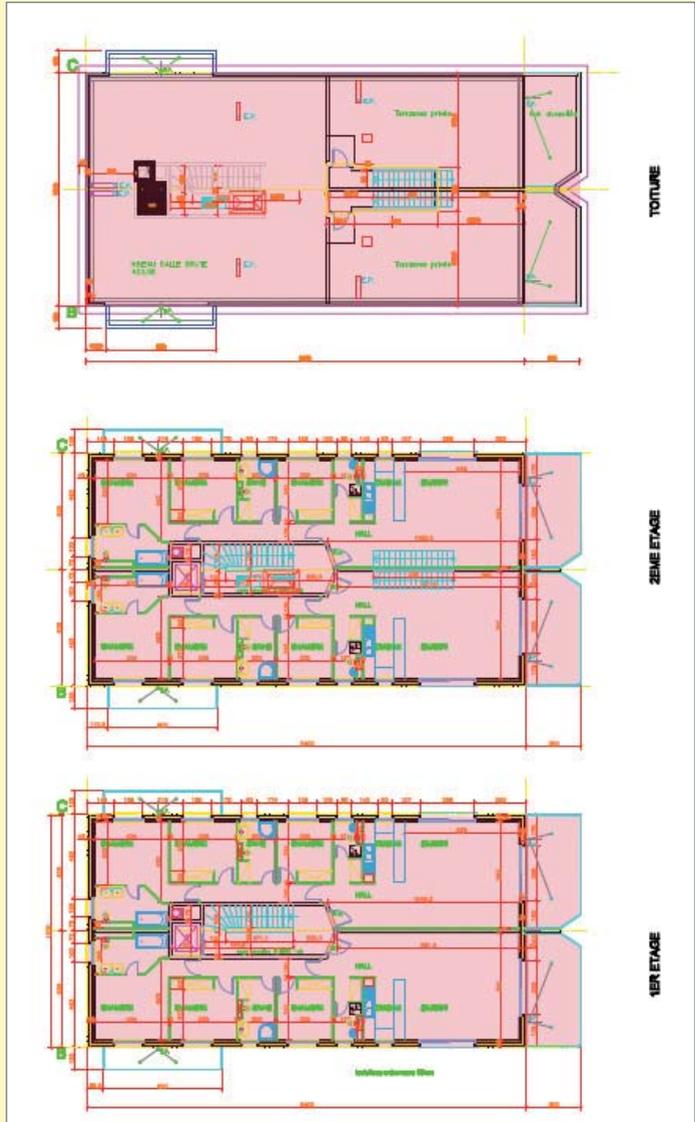
0.44



Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie - Ville de Genève
 Plan directeur du secteur Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde



DD 101'485: 11 route du Bout-du-Monde



Proposition: ensemble résidentiel à la route du Bout-du-Monde

M^{me} Diana Duarte Rizzolio, rapporteuse (S). Brièvement, puisque cette proposition a été acceptée à l'unanimité en commission de l'aménagement et de l'environnement, ce projet concerne la réalisation d'un ensemble résidentiel au N° 11 de la route du Bout-du-Monde, régi par les normes de la 5^e zone villas. Sur cette parcelle, le Département des constructions et des technologies de l'information a été saisi, en août dernier, d'une requête définitive en autorisation de construire, qui fait appel à l'application des dispositions particulières de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses, conformément au plan directeur de quartier Crêts-de-Champel-Bout-du-Monde.

Cette disposition dérogatoire est appliquée à cette zone, qui est l'une des dernières zones villas de la ville. Il s'agit d'un secteur de 11 hectares, avec 2 hectares de bois et forêts en pente dans la boucle de l'Arve. Ces contraintes imposent le maintien de cette zone villas, mais une diversification urbaine est souhaitable. Plusieurs études ont été menées et ont conclu à la préservation de ce site naturel en optant pour une densification progressive et modérée, tout en décroissant le secteur avec un réseau piétonnier.

Les principes directeurs proposés par le plan directeur du secteur Crêts-de-Champel-Bout-du-Monde ont servi de référence à d'autres requêtes déjà autorisées dans le quartier, après approbation par le Conseil municipal de la dérogation nécessaire pour une densité de 0,4.

Comme vous le savez, le plan directeur Crêts-de-Champel-Bout-du-Monde prévoit de préserver les caractéristiques de ce site exceptionnel en favorisant la création d'un tissu résidentiel de transition, la création de 100 à 120 logements et de restituer une liaison piétonne majeure dans le secteur.

La future construction, assimilable à une maison urbaine, induit une densification intermédiaire marquant la transition entre la zone de développement du plateau des Crêts-de-Champel et les zones sportives et forestières au bord des rives de l'Arve. Ce projet permettra de passer de un à six logements, à un ensemble avec une surface de plancher habitable correspondant à 44% de la surface du terrain, dont 4% proviennent du fait que l'architecte y a projeté une construction de haut standard énergétique.

L'inscription d'une servitude de passage public pour piétons en bordure de la parcelle permettra de réaliser à terme une liaison directe et en site propre entre le plateau et la Cité universitaire, et les installations sportives du Bout-du-Monde. Cette liaison piétonnière s'appuie sur le tracé de l'une des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, dont les servitudes de passage se constituent au fur et à mesure que les parcelles concernées se développent.

En commission, quelques remarques ont été faites sur les places de stationnement et sur le fait qu'il était dommage que des logements sociaux ne puissent être construits dans des sites aussi beaux. Mais, évidemment, la nature et les caractéristiques

téristiques de ces sites font que les plans financiers ne permettent pas toujours le développement de tels logements.

Premier débat

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons trouvé, en tout cas au moment des travaux en commission, que ce projet était un bon projet. C'est d'ailleurs pourquoi nous l'avons voté. Néanmoins, si j'interviens ce soir, c'est pour faire une remarque qui, me semble-t-il, est valable pour un certain nombre de propositions qui nous sont soumises.

La proposition architecturale pour cet espace est particulièrement agréable et tentante. Je ne peux que regretter qu'il n'y ait pas, dans ce projet, de place pour une certaine mixité sociale. Une fois de plus, nous faisons de très beaux projets, dans de très beaux espaces, mais, malheureusement, les pauvres en sont exclus, puisque les logements sociaux ne sont pas prévus. Je le regrette infiniment.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un projet que les radicaux sont heureux de voir passer devant ce plénum! Effectivement, ce type de projet est suffisamment rare pour être mis en évidence. On l'a dit, il s'agit de six logements dans un site magnifique, mais, surtout, de logements qui seront construits sur la base du label Minergie. Comme il a été dit également, ce projet concerne en fait la réalisation d'un ensemble plus vaste, puisqu'il s'agit de la cinquième concrétisation du plan directeur Crêts-de-Champel-Bout-du-Monde, dont les quatre premières sont déjà passées devant ce Conseil municipal.

Comme l'a relevé la rapporteuse, le projet est passé comme une lettre à la poste en commission de l'aménagement et de l'environnement. En fait, deux points ont fait l'objet de questions ou de minidébats. Le premier, rituel de la part des Verts, concernait le nombre de places de parking. Quant à la deuxième remarque, elle a été effectivement exprimée par le groupe A gauche toute!, qui déplorait le fait que, ma foi, les logements sociaux, dans cette Ville de Genève, n'étaient édifiés que dans des endroits moches, laids, et que les endroits beaux étaient réservés à des logements non sociaux...

Je trouve cette remarque particulièrement intéressante et elle ne manque pas de piquant, puisque le magistrat en charge des logements sociaux, depuis le début de cette magistrature, est membre d'A gauche toute! Monsieur Pagani, j'espère que vous prenez note du fait que vous avez dorénavant intérêt à veiller davantage à l'emplacement des logements sociaux que vous souhaitez édifier en ville de Genève.

Proposition: ensemble résidentiel à la route du Bout-du-Monde

Un autre aspect me semblait intéressant par rapport à cette remarque. Tout le monde le sait – ce n'est pas un scoop de le relever – la politique des logements sociaux peut être opérée parce que l'on maîtrise le foncier. Effectivement, c'est lorsque les collectivités sont en possession des terrains que le logement social s'édifie. En l'espèce, la propriétaire foncière de cette parcelle est une M^{me} Figurek, qui, je pense, a quelques liens de famille avec une autre membre d'A gauche toute!...

Nous l'avons déjà dit, nous, les radicaux, nous aimons voir passer ce type de projet. Je me tourne vers l'ensemble des personnes qui siègent dans cette audience et si, parmi leurs relations, d'autres sont propriétaires fonciers, je ne peux que les encourager à prendre exemple sur M^{me} Figurek pour nous présenter de tels projets, que nous soutiendrons, bien entendu!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Exactement dans la même veine que M^{me} Wenger, nous ne pouvons que regretter qu'aucun logement social ne soit prévu dans ce plan et qu'il y ait, une fois encore, plusieurs places de parking en souterrain. Nous le regrettons dans plusieurs plans d'aménagement et dans celui-là également. On construit en plein centre, là où il y a des transports publics, et on ajoute des places de parking.

Il faut aussi rappeler, comme nous le faisons souvent, que construire un parking souterrain plombe le plan financier. C'est la raison pour laquelle on se retrouve souvent avec des logements à loyers tout sauf sociaux. Evidemment, il faut rentabiliser les places de parking...

Cependant, nous sommes ravis des propositions de l'architecte pour des constructions Minergie, et nous ne pouvons que l'applaudir. Nous sommes contents de voir que les personnes, même dans le privé, comprennent enfin les avantages des normes Minergie, qui permettent de construire sur une surface un peu plus grande pour compenser l'utilisation de Minergie. Les économies de chauffage se feront ressentir par la suite. Nous sommes ravis que cela passe enfin dans la tête de plusieurs personnes!

Mais nous n'allons pas, ni pour les places de parking ni pour le logement social, déposer d'amendement, parce qu'il faut bien être réalistes. Ce projet ne nous a pas été présenté pour que nous disions comment nous voulons qu'il soit fait ni pour y changer quelque chose, mais uniquement parce que nous devons nous prononcer sur la dérogation pour construire avec une densité de 0,4 dans cette zone villas. Cela, nous l'acceptons et nous vous invitons, malgré quelques bémols, à soutenir cette proposition.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral votera cette proposition avec

enthousiasme, puisque nous sommes très heureux de voir du logement se créer à Genève, et sans opposition, grâce à un bon projet.

Effectivement, il s'agit d'un joli projet auquel nous attachons de l'importance. Nous tenons à dire ici que, de manière extrêmement positive, les libéraux ont toujours soutenu la mixité sociale, mais qu'il faut aussi savoir tenir compte des besoins de toutes les catégories de population. En l'occurrence, il est tenu compte de l'ensemble de la population. C'est notre rôle en tant que municipalité.

Contrairement à ce qui a été dit au sujet des places de parking par M^{me} Klopmann, au nom du groupe des Verts, nous considérons que leur nombre est insuffisant pour ces immeubles. Douze places de parking pour six logements, c'est largement insuffisant pour des appartements dont la grandeur est importante et où plusieurs adultes peuvent vivre. En outre, aucune place en surface n'est prévue pour les visiteurs. Très peu de places de parking, donc, et c'est là notre seul regret.

Nous constatons avec satisfaction que les standards énergétiques Minergie permettent d'augmenter de 10% la norme d'utilisation du sol. Je le répète, les libéraux voteront ce projet avec enthousiasme.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à ma préopinante radicale que je suis assez choquée de certains propos qu'elle a tenus, notamment quand elle a fait référence au nom de la propriétaire de la parcelle, qui ne figurait dans aucun des documents qui nous ont été remis en commission. Elle a fait référence à une personne de ce Conseil municipal qui n'est pas propriétaire de ce bâtiment. Absolument pas propriétaire!

A propos des logements sociaux, vous l'aurez compris en écoutant mes préopinants du groupe A gauche toute! et des Verts, c'est la caractéristique du terrain qui fait que les plans financiers ne permettaient pas de développer des logements sociaux.

J'aimerais dire que les socialistes ont toujours voté, dans ce Conseil municipal, les plans localisés de quartier (PLQ), les plans directeurs et les projets de construction qui répondaient aux principes d'aménagement de ces plans. C'est donc tout naturellement que nous voterons en faveur de cette proposition.

M^{me} Alexandra Rys (DC). C'est un mauvais procès, Monsieur le président, que font certains groupes en brandissant la problématique des logements sociaux à propos de cette parcelle en particulier. En effet, cela a été dit très clairement en commission, la nature du terrain ne s'y prête pas.

Proposition: ensemble résidentiel à la route du Bout-du-Monde

Alors, plutôt que de ramener la notion de logements sociaux à tout bout de champ puis d'en faire un fonds de commerce purement électoraliste, je pense que les projets, et c'est en tout cas la position du groupe démocrate-chrétien, doivent être étudiés en fonction de leurs mérites propres.

Personnellement et à chaque fois que c'était possible, je pense m'être suffisamment prononcée en faveur de logements sociaux. Mais ici, ce n'est pas le cas, car ce n'est pas possible. C'est pour cette raison que la commission a adopté ce projet et je vous invite vivement à faire de même.

M. Christian Zaugg (AGT). Vous transmettez, Monsieur le président, à notre collègue M^{me} Gisler qu'on ne s'en prend pas à quelqu'un sans avoir des informations en bonne et due forme. Ma collègue Vera Figurek, que vous avez citée, n'est pas propriétaire de la parcelle, elle habite chemin des Crêts-de-Champel. En outre, elle n'a jamais pris la parole sur ce sujet et, dans un instant, elle s'abstiendra. ça ne vous suffit pas? Alors, pourquoi faites-vous un procès de ce genre, je ne comprends pas...

M. Pascal Rubeli (UDC). Je prends la parole juste pour quelques mots: c'est un bon projet! Nous avons toujours la même discussion au sujet des parkings, mais c'est un bon projet et nous le voterons très volontiers.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Evidemment, je ne pouvais pas ne pas répondre à notre cher ami libéral. (*Rires.*) On va construire six logements et 12 places de parking... Cela fait donc deux places par logement.

Le président. Cela, c'est bien compté, Madame la conseillère...

M^{me} Sarah Klopmann. Oui, je compte mieux que certaines personnes ici, j'ai l'impression, de temps à autre... Il y a des logements de cinq ou six pièces, cela veut dire qu'on va y mettre des familles, avec un, deux, voire trois enfants si on remplit bien ces appartements. J'ose espérer que les enfants de moins de 18 ans qui vivront avec leurs parents dans ces immeubles n'auront pas de voiture, ni besoin de ces places de parking... J'ose espérer également que chaque couple n'aura pas deux voitures...

Nous nous battons toujours pour essayer de réduire les normes de parkings, qui sont considérées comme les règlements en vigueur alors qu'ils ne sont pas

vraiment légaux. Mais ces règlements demandent moins que deux places par logement, donc nous voyons déjà là qu'on fait exploser les normes et qu'il faut encore se plaindre.

Pour ma part, j'ai une question pour les libéraux: quand on construit des logements pour des familles, il faut quoi? Six places de parking? Ainsi on est sûr que chaque personne a une voiture et peut recevoir trois visiteurs motorisés en même temps...

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Monsieur le président, vous transmettez, s'il vous plaît, aux bancs de l'Alternative que, s'agissant de mon intervention sur le projet dont il est question, j'ai simplement précisé que la propriétaire de la parcelle était une dame Maria Figurek, que je pensais qu'elle avait un lien de famille avec M^{me} Vera Figurek, mais je n'ai nullement prétendu que cette dernière avait un quelconque droit de propriété sur la parcelle. Quant à l'information sur la propriétaire, c'est une information qui relève du domaine public, puisque la transaction a été publiée récemment dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)*.

M. Alexandre Chevalier (L). De manière très courte, simplement pour répondre à M^{me} Klopmann, et vous lui transmettez, Monsieur le président, que lorsque nous votons des projets nous tenons compte non seulement des habitants et des possibilités de loger plusieurs adultes dans un même appartement – et pas uniquement des mineurs et des enfants – mais aussi de la vie sociale.

Vous qui tenez beaucoup, à gauche, au lien social, eh bien, il s'agit aussi de la vie sociale de ces habitants, qui peuvent accueillir des personnes et leurs proches, notamment chez eux. C'est aussi tenir compte de cette vie sociale que de vouloir un nombre de parkings suffisant et pour les habitants et pour les visiteurs.

Cela étant, bien sûr, nous aimons ce projet et, Madame Klopmann, nous vous le disons, les libéraux veulent les parkings là où il les faut, pour la commodité des personnes et la prise en compte des besoins des habitants et des visiteurs.

Le président. Monsieur Zaugg, pour la seconde fois...

M. Christian Zaugg (AGT). Mais oui, Monsieur le président, pour la seconde fois, parce que, que voulez-vous, il faut enfoncer le clou. C'est quand même incroyable, je viens de vous dire, Madame Gisler, que ma collègue Vera Figurek n'était pas propriétaire de cette parcelle! Que la parente de M^{me} Figurek, propriétaire de la parcelle, l'avait de toute façon vendue, que ma collègue Vera

Proposition: ensemble résidentiel à la route du Bout-du-Monde

Figurek n'a jamais pris la parole à ce sujet et que, dans un moment, elle s'apprête à s'abstenir. Ça ne vous suffit pas? (*Rires.*) Incroyable!

M. Simon Brandt (R). Je ne sais pas si je vais enfoncer le clou ou casser la planche de bois, mais ma collègue Gisler... (*Protestation de M. Zaugg.*) Ma collègue Gisler a dit mot à mot ce que M. Zaugg attendait qu'elle dise... Elle a donné une information parue dans la *FAO*, elle n'a tenu aucun propos tendancieux ou scandaleux. Elle a simplement fait part, en séance plénière, d'une information totalement officielle, car parue dans la *FAO*. Il n'y a ni violation de secret de fonction, ni attaque personnelle, ni quoi que ce soit d'autre de cette nature. Il y a simplement une volonté d'apporter l'éclairage le plus grand possible sur un dossier d'aménagement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour lever l'ambiguïté qui subsiste par rapport à ce débat, je crois que M^{me} Figurek – la maman de M^{me} Vera Figurek – a pensé vendre – d'ailleurs cela se passe souvent en troisième zone de développement – à des particuliers, comme dans l'affaire des Eidguenots, exactement dans les mêmes circonstances. La maman de M^{me} Vera Figurek s'est fait avoir dans le marché par des promoteurs. Voilà la situation réelle. Je crois donc qu'il ne sert à rien de faire un pataquès. Elle a vendu de gré à gré, point à la ligne. Cette affaire, me semble-t-il, est close.

En ce qui concerne ce projet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve qu'il est emblématique de la situation dans laquelle nous nous trouvons pour construire du logement social. Il y a effectivement une zone qui impose la construction de logements: la zone de développement. En l'occurrence, nous sommes ici en zone villas, malheureusement c'est la zone de fond.

Nous aurions pu augmenter la densification – nous devons le faire à l'avenir. Mais l'augmentation de la densification – avec des prix du terrain parfois extrêmement chers qui atteignent 1500 francs le mètre carré en zone de développement – rend très difficile la construction de logements bon marché à 3300 francs la pièce par année, ce qui correspond aux besoins de la majorité de la population. Je pèse mes mots, je dis bien la majorité de la population, y compris les classes moyennes supérieures. Aujourd'hui, nous n'arrivons pas à construire en propriété par étage pour cette catégorie supérieure. On a eu ce débat dernièrement.

Par conséquent, là est l'enjeu. Si, dans les circonstances d'il y a quelques années, ce projet était un bon projet, je vous invite donc à le voter. Mais toujours est-il que le défi est devant nous pour construire des logements qui répondent aux besoins de la majorité des habitants. Pour faire en sorte que leurs enfants habitent

encore dans notre commune, il est important de se mobiliser et j'espère que vous serez avec moi, dans les prochains mois, pour voter des droits de préemption et des constructions afin d'atteindre cet objectif.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information relatif à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

vu les principes d'aménagement du plan directeur de quartier de Crêts-de-Champel – Bout-du-Monde approuvés sous forme de résolution par le Conseil municipal le 11 mars 2003 et adopté par le Conseil d'Etat le 24 novembre 2004;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Donne son accord à l'application de la lettre b), de l'alinéa 4, de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses en relation avec la demande définitive N° 99594 déposée le 16 décembre 2004 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, actuellement Département des constructions et des technologies de l'information, et qui prévoit la construction d'un bâtiment de type «habitat groupé» sur la parcelle N° 4036, sise au 11, chemin du Bout-du-Monde.

Art. 2. – Demande que la création de la servitude de passage fixée par le plan directeur des chemins pour piétons en vigueur depuis le 13 décembre 2004 soit garantie durablement lors de la délivrance de l'autorisation de construire par le Département des constructions et technologies de l'information.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 22 janvier 2007 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Fatiha Eberlé, MM. Sébastien Bertrand et Guy Jousson, renvoyée en commission le 23 avril 2007, intitulée: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance» (M-663 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Sophie de Weck Haddad.

La motion M-663 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2007. La commission s'est réunie les 28 juin, 1^{er} et 22 novembre, ainsi que le 6 décembre 2007, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Jacqueline Meyer et Julie de Dardel, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le fait que les jeunes enfants sont particulièrement à même d'assimiler les langues étrangères s'ils y sont exposés, cela sans grand effort;
- le fait que l'enseignement des langues, différé plus tard dans le parcours scolaire, est moins favorable à l'apprentissage;
- le fait qu'habiter la Suisse – pays multilingue – et, a fortiori, Genève, ville internationale, rend nécessaire, ou en tout cas utile, de maîtriser le mieux possible une autre langue nationale et une langue étrangère;
- la volonté du Conseil administratif de considérer le domaine de la petite enfance comme une priorité, avec à l'esprit le but ultime d'assurer le droit pour chaque enfant de pouvoir bénéficier d'une place en crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un projet pilote – à l'instar du projet intergénérationnel des Grottes – crèche ou jardin d'enfants, avec pour objectif l'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants en suivant le principe

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 6968.

d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressés à tenter l'expérience, ce sans créer de nouveau poste;

- de prendre contact avec le Département de l'instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l'école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;
- de contacter d'autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d'établir des ponts ou des collaborations.

Séance du 28 juin 2007

Audition de M. Yves de Matteis, motionnaire et membre de la commission sociale et de la jeunesse

M. de Matteis explique que l'idée de cette motion est basée sur le constat suivant que font de nombreux linguistes: à la fin de leur scolarité, les élèves ont généralement un mauvais niveau de langue, surtout à l'oral. C'est un constat d'échec de l'enseignement des langues étrangères tel qu'il se fait actuellement. Il précise que commencer l'apprentissage d'une nouvelle langue vers 12 ou 13 ans n'est pas idéal, car c'est entre 0 et 8 ans que l'enfant est au maximum de son potentiel d'apprentissage d'une langue étrangère.

M. de Matteis évoque aussi un argument d'ordre économique: on dépense actuellement beaucoup d'argent pour l'enseignement des langues avec un résultat très peu satisfaisant. De plus, si la langue étrangère pouvait être acquise avant l'entrée au secondaire, cela dégagerait beaucoup de temps pour l'acquisition d'autres matières, voire de nouvelles matières plus spécialisées non enseignées actuellement.

L'apprentissage par immersion consiste en ce que l'enfant soit exposé à une langue étrangère par le simple fait qu'un-e ou des membres du personnel de la crèche lui parlent dans une langue étrangère. Cette personne doit être de langue maternelle étrangère et, évidemment, être désireuse de participer à ce projet. Il ne s'agit donc pas de cours de langues, ce qui serait d'ailleurs impossible à cet âge. Il s'agit plutôt d'exploiter le potentiel linguistique déjà existant au sein du personnel de la petite enfance, et non pas d'engager de nouvelles personnes.

Pour M. de Matteis, cette motion trouve aussi son sens dans le fait qu'une motion demandant la mise en place d'un projet pilote d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton dès la première année primaire est actuellement à l'étude au Grand Conseil (M 1636, jointe en annexe). Il précise encore que l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire

(HarmoS) devrait entrer en vigueur en 2012 et que, dès cette date, l'âge de la scolarité obligatoire passera de 6 ans à 4 ans révolus. Ainsi, l'apprentissage des langues étrangères par immersion débuté à la crèche pourrait trouver un prolongement dès le passage à l'école si cette motion est acceptée par le Grand Conseil.

Pour terminer, M. de Matteis explique que cette motion ne demande pour l'instant que d'étudier la mise sur pied d'un projet pilote, pour évaluer la démarche d'immersion dès la crèche.

Questions des commissaires

M. de Matteis répond ensuite aux diverses questions.

S'agit-il là bien d'une compétence communale et non pas cantonale? Oui, puisque le projet pilote s'inscrit dans les crèches qui sont de compétence communale.

Quelles langues étrangères seraient-elles pratiquées en crèche? C'est une question à creuser lors des auditions. M. de Matteis mettrait plutôt sa priorité à l'allemand ou l'anglais qui seront ensuite de toute manière des branches obligatoires.

N'y a-t-il pas risque de confusion dans l'apprentissage si l'enfant est confronté à trop de langues et s'il ne les pratique pas à la maison? Non, les études montrent que, lorsqu'on apprend deux langues dès la petite enfance, on apprend encore plus facilement d'autres langues par la suite. La méthode d'apprentissage par immersion ne suppose pas forcément que la langue soit pratiquée à la maison. Mais il est en effet important qu'il y ait une continuité dans l'immersion au cours du cursus scolaire pour ne pas perdre les acquis.

La commission décide d'auditionner M^{mes} Roessler, Perregaux et de Tassigny.

Note de la rapporteuse

Pour la bonne compréhension des auditions, il est utile de noter, à ce stade, que la motion qui demande dans sa première invite «de mettre sur pied un projet pilote (...) avec, pour objectif, l'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants en suivant le principe d'immersion linguistique» se réfère ainsi en fait à deux approches qui s'avéreront différentes: d'une part, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère par immersion et, d'autre part, l'éveil aux langues étrangères. M^{me} Roessler est spécialiste de l'immersion, M^{me} Perregaux de l'éveil aux langues étrangères.

Séance du 1^{er} novembre 2007

Audition de M^{me} Aries Roessler, professeure d'allemand, autrice du livre «Bilingue à 10 ans! Plaidoyer pour l'apprentissage précoce», paru aux éditions de l'Age d'Homme, Lausanne, 2006

M^{me} Roessler a fait des études de sciences politiques à Genève, puis de lettres. Elle explique avoir enseigné pendant vingt-cinq ans l'allemand et avoir démissionné, ne croyant plus à ce qu'elle faisait. Elle fait un constat d'échec de l'enseignement actuel, les élèves ne sont jamais bilingues à la sortie de l'école, même s'ils ont leur maturité. Ils ont même souvent de la peine à tenir une conversation simple en langue étrangère.

Elle a écrit un essai sur la nécessité de réformer l'enseignement des langues étrangères. La solution, pour elle, est l'immersion précoce. M^{me} Roessler indique que cela fait cinquante ans que la neurolinguistique a établi que c'est dans la petite enfance que l'on apprend le mieux les langues. C'est une aberration de commencer l'apprentissage des langues étrangères à 11 ou 12 ans. L'enfant est «programmé» pour apprendre les langues entre 0 et 11 ans. Dans cette période, l'enfant apprend la langue tout à fait naturellement, sans réel apprentissage, par absorption, par l'oreille, par l'intégration des sons. On appelle cela la fenêtre linguistique. Après cet âge, l'apprentissage devient une autre démarche, intellectuelle, qui nécessitera d'étudier, de mémoriser. C'est aussi pour cela qu'une personne ayant appris une langue après ses 12 ans aura toujours un accent, car il y a certains sons qu'elle ne reconnaît tout simplement pas, qu'elle n'a pas intégrés.

M^{me} Roessler explique que le bilinguisme précoce développe le cerveau des enfants, cela stimule l'intelligence, l'utilisation des deux parties du cerveau. Les enfants bilingues apprennent beaucoup plus facilement une troisième langue. Ils développent aussi de meilleures aptitudes dans d'autres domaines, en particulier les mathématiques, ce qui est le résultat d'études faites au Canada. Dans ce pays, 300 000 enfants suivent un système scolaire bilingue, et cela marche.

M^{me} Roessler indique que, actuellement, en Suisse, l'apprentissage par immersion se fait principalement dans des écoles privées et elle trouve dommage que cela ne soit pas accessible aux enfants dont les parents ne peuvent pas payer une école privée. M^{me} Roessler trouve l'idée de cette motion excellente. Commencer par un projet pilote lui paraît une bonne idée. Pour que l'apprentissage par immersion puisse être mené de manière optimale, elle voit trois conditions: que les enseignantes ou le personnel des crèches soient de langue maternelle étrangère, que les parents soient partie prenante et qu'il y ait une certaine durée et continuité de l'immersion, cinq ans suffisent.

Questions des commissaires

M^{me} Roessler répond ensuite aux questions.

N'y a-t-il pas risque de confusion dans l'apprentissage si l'enfant est confronté à trop de langues? M^{me} Roessler indique que 60% de la population du globe est bilingue. Grandir bilingue est la norme. Mais il est vrai qu'il vaudrait mieux que l'enfant parlant une langue étrangère à la maison acquière d'abord de bonnes bases de français avant d'aborder une troisième langue. Il est aussi essentiel que les parents parlent leur langue maternelle aux enfants pour asseoir leur identité.

Quelle langue choisirait-on? Il n'y a pas de réponse unique, mais autant rester dans un contexte de réalité et choisir les langues en fonction du cursus scolaire suivant et aussi des connaissances linguistiques présentes chez les enseignant-e-s ou accompagnant-e-s. Il doit s'agir de personnes natives ou bilingues. On n'aura aucune peine à trouver des personnes volontaires au sein du personnel pour un projet pilote. Si le projet prend plus d'ampleur, une solution serait de proposer un échange de personnel entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Cela suppose que ce personnel accepte une certaine mobilité, comme cela se fait en France.

Qu'en est-il des enfants qui ne vont pas en crèche, ne seront-ils pas défavorisés? M^{me} Roessler ne pense pas que ce soit un vrai problème. Même si un enfant ne commence qu'à l'école enfantine, le fait que d'autres enfants maîtrisent déjà une langue étrangère va les aider à l'acquérir plus rapidement. Il faudra peut-être prévoir une mise à niveau vers 5 ans.

Ce projet ne va-t-il pas coûter cher? Non, car le principe est de travailler avec le personnel sur place qui parle une langue étrangère, et il y en a déjà beaucoup. Il ne s'agit pas de cours de langues, mais uniquement de parler en langue étrangère de manière régulière avec les enfants.

Quel est le nombre d'heures passées à l'apprentissage des langues dans le système classique actuel? Les cours de langues à l'école représentent l'équivalent d'un an et demi d'école, avec huit heures de cours par jour, sans vacances. C'est un investissement très cher pour la collectivité avec un résultat très insatisfaisant.

Y a-t-il des expériences d'immersion dans d'autres pays? Le Canada a déjà été cité. En Allemagne, qui est un pays monolingue, ils ont fait beaucoup d'efforts et sont en avance sur nous. Il y a 500 écoles enfantines bilingues. Pour les crèches, M^{me} Roessler connaît moins bien la situation.

Séance du 22 novembre 2007

Audition de M^{me} Christiane Perregaux, professeure honoraire à l'Université de Genève, et de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Ville de Genève

La commission auditionne d'abord M^{me} Perregaux.

M^{me} Perregaux est professeure honoraire à la retraite à l'Université de Genève après avoir été formatrice des enseignant-e-s à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Elle a beaucoup travaillé sur la diversité culturelle et linguistique. Cette motion l'intéresse car elle pense qu'il est indispensable que les institutions de la petite enfance aient cet objectif d'ouverture à la pluralité des langues.

M^{me} Perregaux précise qu'il faut distinguer l'éveil aux langues étrangères de l'apprentissage par immersion. Il s'agit de deux choses différentes: l'éveil aux langues étrangères n'est pas un apprentissage de la langue. Il consiste à familiariser l'enfant avec plusieurs autres langues, ce qui développera ensuite une meilleure aptitude à l'apprentissage des langues. L'immersion est une méthode d'apprentissage d'une langue qui vient du Canada, dont l'objectif est de devenir bilingue.

M^{me} Perregaux est spécialiste de l'éveil aux langues étrangères. C'est un outil qui s'emploie déjà dans certaines crèches, mais qui gagnerait à être généralisé. Concrètement, l'éveil se fait grâce à des outils ludiques, par exemple des livres, des chants, des comptines dans différentes langues. Il n'est pas nécessaire que le personnel soit polyglotte. On utilise les ressources linguistiques des enfants et des parents eux-mêmes, ainsi que des outils pédagogiques spécifiques. Le but de l'éveil est une ouverture aux langues étrangères et aussi à d'autres cultures, ce qui est essentiel pour une ville interculturelle comme Genève. M^{me} Perregaux remet un dossier de présentation aux commissaires, ainsi qu'un courrier à l'intention de la commission, joint en annexe.

Questions des commissaires

M^{me} Perregaux répond aux questions.

Est-ce que, à travers l'immersion, on ne développe pas de toute façon aussi un éveil aux langues étrangères? L'avantage de l'éveil aux langues étrangères est que l'on peut travailler avec toutes les langues, contrairement à l'immersion précoce où l'on se centre sur une seule langue étrangère. C'est une ouverture plus large, aussi au niveau culturel. La petite enfance est le moment où les enfants construisent leur représentation à l'autre et il faut qu'il puisse y avoir cet aspect de découverte.

Puisque des projets pilotes aussi bien d'immersion que d'éveil aux langues étrangères peuvent facilement être mis sur pied avec les ressources existantes, pourquoi se priver de l'immersion, y aurait-il des effets négatifs collatéraux? Non, il n'y a pas d'effets négatifs, mais M^{me} Perregaux trouverait dommage que l'on mette de côté l'éveil aux langues étrangères au profit de l'immersion. Cette

dernière peut d'ailleurs échouer s'il n'y a pas continuité. M^{me} Perregaux se méfie un peu du «tout à l'anglais». Elle craint aussi que l'immersion dans une autre langue complique l'apprentissage du français pour les enfants qui sont de langue maternelle étrangère.

Est-ce que les parents réagissent bien à ce type de démarches en crèche? M^{me} Perregaux n'a pratiquement jamais rencontré d'opposition. Quand les choses sont bien amenées et que le lien est maintenu entre la crèche et la famille, les parents sont en général favorables à ce type d'activités. Pendant longtemps, le bilinguisme était vu comme une difficulté insurmontable, ce qui n'est plus le cas. Maintenant, on sait qu'une langue apprise ne fait pas disparaître une autre.

Et les enfants qui ne vont pas en crèche? Ne seraient-ils pas défavorisés? L'aspect d'ouverture à l'altérité qu'apporte l'éveil aux langues étrangères n'est jamais gagné. Cela se travaille jusqu'en 6^e primaire, ils en bénéficieront donc aussi.

La commission auditionne enfin M^{me} de Tassigny.

M^{me} de Tassigny trouve cette motion intéressante. Elle-même a été, il y a trente ans, directrice d'un jardin d'enfants bilingue. Elle était épaulée d'éducatrices de langue maternelle anglaise. Elle avait appris cette méthode à Paris, dans le cadre de l'École active, qui est bilingue du jardin d'enfants au baccalauréat.

Questions des commissaires

M^{me} de Tassigny répond aux questions.

Y a-t-il un état des lieux de ce qui se fait actuellement dans les crèches en cette matière? En ce qui concerne le bilinguisme, rien ne se fait actuellement, bien qu'on ait des éducatrices qui parlent d'autres langues. Quant à la sensibilisation aux langues étrangères, il n'y a pas de recensement de ce qui se fait vraiment, cela dépend des institutions et des opportunités qui se présentent. Cette question mérite d'être creusée, l'éveil aux langues étrangères est intéressant et peut servir de passerelle entre les familles d'ici et d'ailleurs.

Quelle méthodologie serait nécessaire pour mettre sur pied un projet? Il faut d'abord un projet pilote, avec une direction et une équipe qui adhèrent à la démarche. Ce ne sera pas difficile de les trouver, car on trouve toujours des équipes partantes pour des projets phares. Le projet est testé et évalué avant d'être poursuivi.

Peut-on mettre sur pied deux projets pilotes, l'un pour l'immersion linguistique, l'autre pour l'éveil aux langues étrangères? Oui, avec l'adhésion des équipes, bien sûr. Il y a un projet de bilinguisme en vue avec la crèche du CICR.

Si le projet pilote s'avère satisfaisant, aura-t-on les moyens de l'étendre à toutes les crèches? Pour les aspects multiculturalité et compétences linguistiques, on peut imaginer, si nécessaire, le recours aux emplois solidaires. Pour le matériel, cela pourrait être faisable avec le budget de base.

Et les enfants qui ne vont pas en crèche? Ne va-t-on pas créer un fossé entre ceux qui y vont et ceux qui n'y vont pas? Le fossé existe déjà. Cela se vérifie déjà dans les classes enfantines. De toute façon, les enfants bilingues, qu'ils soient allés en crèche ou non sont avantagés. M^{me} de Tassigny relève que 70% des enfants vont déjà en garderie au moins une fois par semaine, sans compter ceux qui sont aussi occupés par d'autres types d'activités, à la ludothèque, etc.

M^{me} de Tassigny conclut en se déclarant stimulée par cette motion. Il est important de donner certaines impulsions aux crèches.

Discussion

Un commissaire libéral trouve que, aujourd'hui, on conditionne les enfants à une multitude de choses. Il ne faut pas s'étonner que certains se sentent distancés, et ce sont ceux que l'on retrouve dans la rue. Il estime aussi que l'on ne peut pas charger sans cesse les programmes. Il est persuadé que ce qu'on entend ce soir va à l'encontre du bon sens. Enseigner une langue est une tâche cantonale.

Une commissaire d'A gauche toute! pense que cette motion présente une grande qualité, car l'éveil aux langues étrangères permet de découvrir la culture de l'autre. C'est une des possibilités, pour les enfants en bas âge, déjà en crèche, de découvrir l'autre d'une manière structurée. Cette nouvelle proposition ne va pas coûter très cher. Elle votera très certainement cette motion.

Une commissaire libérale est étonnée que la commission n'ait pas pu avoir un inventaire de ce qui se fait déjà dans les crèches comme si, avant cette motion, rien ne se faisait, ce qui ne lui paraît pas exact.

Une commissaire démocrate-chrétienne n'est pas séduite en l'état par l'idée d'immersion dans la crèche. Elle est convaincue que cela aurait un coût non négligeable. En revanche, la présentation sur l'éveil lui parle de manière différente. C'est quelque chose que la Ville de Genève pourrait mettre en œuvre sans gros moyens. Pour cela, il faudrait amender la motion pour avoir des invites plus concrètes: recenser les initiatives spontanées, tester une structuration dans une crèche, puis évaluer le coût de l'application dans l'ensemble des crèches.

Un commissaire Vert est favorable à cette motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'elle ne votera pas cette motion. Elle estime que l'éveil aux langues étrangères se fait de toute façon par le jeu et la sensibilisation des enfants dans leur environnement de crèche.

che. Elle n'est pas d'accord avec les moyens préconisés par cette motion, qui sont disproportionnés. Une tentative a été faite d'apprendre l'allemand dès la 3^e primaire, mais les programmes ne suivent pas au niveau du secondaire. Elle aimerait pouvoir prendre connaissance des informations fournies par M^{me} Perregaux et reporter le vote.

Un commissaire socialiste pense qu'il faudrait enlever, dans le texte de la première invite, les termes «principe d'immersion linguistique», car il est favorable à un projet pilote d'éveil aux langues étrangères, mais a des doutes sur l'immersion précoce.

Un commissaire socialiste trouve qu'il faut se décider si le vote a lieu lors de cette séance ou pas, avant de poursuivre la discussion.

Le président demande si la commission souhaite repousser le vote, ce qui est décidé par la majorité de la commission.

Séance du 6 décembre 2007

Discussion (suite)

Un commissaire Verte indique que les motionnaires avaient déposé cette motion avec le souhait d'explorer une nouvelle méthode susceptible d'améliorer le niveau de langues étrangères à la sortie de l'école. Les auditions ont établi que le meilleur moment pour apprendre une langue se situe très jeune, entre 0 et 8 ans. Finalement, les enfants passent l'équivalent d'une année et demie à plein temps pour apprendre une langue étrangère sans un résultat important. C'est vraiment dommage et il est temps d'explorer d'autres formes d'apprentissage. L'immersion dès la petite enfance apporterait des résultats plus efficaces. Un projet pilote d'immersion serait facilement réalisable, puisqu'on s'appuie sur des éducatrices bilingues travaillant dans les crèches et qui parleraient dans leur langue maternelle aux enfants. La méthode d'éveil aux langues étrangères est aussi intéressante, car elle familiarise l'enfant à l'interculturalité, à l'ouverture aux autres. Les deux projets sont différents et intéressants. Sa proposition serait de modifier cette motion pour demander deux projets pilotes, l'un d'éveil aux langues étrangères et l'autre d'immersion linguistique.

Un commissaire libéral indique être gêné par le fait que personne ne peut chiffrer le coût de ces projets. Les deux méthodes s'adressent à des enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire que la collectivité veut prendre le contrôle sur l'éducation des enfants à un âge où c'est aux parents de transmettre leurs valeurs et leur héritage culturel. Cela le fait réagir, car on se dirige vers une municipalisation des crèches. Il y voit aussi une manière de rendre obligatoire la crèche pour tous les enfants. De plus, il pense que toutes ces méthodes d'éveil prennent leur racine chez les scientologues.

Une commissaire socialiste s'exprime en son nom: lors des auditions de M^{mes} Perregaux et de Tassigny, elle a eu de bonnes explications sur la différence entre l'éveil et l'immersion. Il lui semble que lancer deux projets pilotes est trop ambitieux. L'éveil s'adresse à toutes les langues étrangères. Le projet d'immersion la fait douter, car il a été dit qu'il doit être poursuivi dans le temps. Ce n'est pas très utile s'il n'y a pas de suivi après à l'école. Elle pencherait pour un projet pilote d'éveil aux langues étrangères.

Un commissaire socialiste rappelle que Genève est une ville phare au niveau pédagogique. La motion va dans le bon sens par rapport à cela. Il propose qu'on laisse choisir la Délégation à la petite enfance quelle expérience peut être mise en place avec les moyens à disposition. Il pourra s'agir soit d'immersion précoce, soit d'éveil aux langues étrangères, soit des deux projets pilotes.

Une commissaire Verte propose l'amendement suivant de la première invite: «d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et d'immersion linguistique...». Elle rappelle que la déléguée à la petite enfance était partante pour les deux projets. En ce qui concerne l'immersion, elle pense que la seconde langue devrait être une langue utile: l'allemand ou l'anglais, qui sont enseignés par la suite. Une motion est déposée au Grand Conseil pour pratiquer l'immersion dès la primaire; il y a donc un relais et une continuité envisageable. Il n'a jamais été question de rendre obligatoire la crèche.

Le président demande s'il y a d'autres propositions d'amendements que celui de la commissaire Verte.

Un commissaire socialiste estime important de disposer d'une évaluation des projets pilotes et propose d'ajouter une invite dans ce sens.

Un commissaire socialiste précise que la motion s'appuie sur la bonne volonté du personnel en crèche. Il trouverait absurde de disposer d'une crèche désireuse de tenter une expérience d'immersion et d'y renoncer, faute de soutien politique. Il relève que toutes les personnes auditionnées ont parlé d'un risque zéro à tenter ces projets pilotes. Dans le pire des cas, tout ce qu'on risque, c'est un échec du projet pilote, et rien ne se passe. La motion dit bien qu'il s'agit de tenter des projets pilotes avec l'existant. Il se rallie à la demande d'une évaluation.

Un commissaire libéral estime que l'instruction publique est une tâche du Canton. L'éducation est une tâche des parents et non pas de la collectivité.

Prise de position et vote

Une commissaire d'A gauche toute! indique qu'elle est d'accord pour un projet pilote d'éveil aux langues étrangères, mais elle met un bémol sur l'immersion

précoce, car cette méthode est inutile s'il n'y a pas une continuité dans le temps à l'école. De plus, l'immersion ne peut, selon elle, que défavoriser les classes populaires. Elle ne partage pas l'idée de favoriser l'anglais. A gauche toute! n'a pas encore pris de décision sur le vote: abstention ou refus.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare que sa position a évolué suite à l'audition de M^{me} de Tassigny, car cette dernière a assuré qu'il y aurait une crèche disposée à accueillir ce projet pilote avec joie. On est ainsi sûrs d'avoir les moyens à disposition. Sa faveur va à l'éveil, elle est moins convaincue par l'immersion. La motion contient toutefois un élément important, à savoir que le projet devra être développé là où les conditions de réalisation sont déjà présentes, sans création de poste ou d'autres moyens à mettre à disposition. Dans ce cadre, elle votera l'amendement des Verts avec une invite sur l'évaluation du ou des projets pilotes.

Un commissaire Vert ne comprend pas la position d'A gauche toute! sur les classes défavorisées. Il pense, au contraire, que les enfants défavorisés seraient les bénéficiaires d'un tel projet. Il fait remarquer qu'on parle en fait simplement de bébés avec qui on va s'entretenir dans une autre langue pendant quelques heures seulement. Une commissaire Verte indique qu'elle votera la motion amendée qui laisse le choix à la Ville d'effectuer un ou des projets pilotes d'éveil et/ou d'immersion, ainsi que l'invite sur l'évaluation.

Une commissaire socialiste indique qu'elle est maintenant convaincue par les arguments complémentaires donnés et qu'il convient de laisser à la Délégation à la petite enfance le choix du ou des projets. Elle votera cette motion amendée.

Un commissaire socialiste tient à relever que certaines craintes peuvent quand même se justifier, plus particulièrement pour un projet d'immersion. Mais il n'est pas opposé à des expériences qui doivent être participatives en intégrant l'avis des parents.

Un commissaire libéral s'insurge: si on tente une expérience pilote, c'est dans l'intention d'une continuation. Or il y a déjà un manque de crèches, donc les parents qui trouvent une place seront confrontés à cette expérience sans avoir le choix. Cela n'est pas acceptable. Il ne votera pas cette motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle qu'elle ne votera pas cette motion.

Un commissaire radical indique qu'il refusera la motion, non pas parce qu'il est contre l'éveil aux langues étrangères, mais pour une question de forme: l'éducation est une tâche cantonale.

Le président résume les deux propositions d'amendement, telles qu'elles sont ressorties de la discussion.

Amendement de la première invite: «d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 non (1 R, 2 UDC, 2 L, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

Le deuxième amendement consiste à rajouter une quatrième invite, soit: «de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l'acceptation de cette motion».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 5 non (1 R, 2 UDC, 2 L) et 2 abstentions (AGT).

Le président passe au vote de la motion ainsi amendée.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 non (1 R, 2 UDC, 2 L, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

Un commissaire libéral annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste;
- de prendre contact avec le Département de l'instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l'école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;
- de contacter d'autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d'établir des ponts ou des collaborations;
- de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l'acceptation de cette motion.

Secrétariat du Grand Conseil

M 1636

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Patrick Schmied, Anne-Marie von Arx-
Vernon, Nelly Guichard, Luc Barthassat, Mario
Cavaleri, Guy Mettan et Pascal Pétroz*

*Date de dépôt: 24 mai 2005
Messagerie*

Proposition de motion

**visant à favoriser l'introduction du bilinguisme à l'école
genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la richesse culturelle que constitue la connaissance d'une ou plusieurs langues ;
- l'importance de bien maîtriser les langues dans notre société pour être privilégié sur le marché de l'emploi et performant sur le marché du travail ;
- la nécessité pour les Romands de maîtriser, à tout le moins, l'allemand et l'anglais (et/ou l'italien) ;
- la nécessité de maintenir l'attractivité de Genève en tant que centre des entreprises et des organisations internationales ;
- l'insuffisance des connaissances linguistiques des élèves à leur sortie du cycle d'orientation et du collège ;
- la possibilité avérée d'enseigner un grand nombre de matières dans une langue seconde, tout au long de la scolarité (apprentissage par immersion bilingue) ;
- les bénéfices reconnus de l'apprentissage d'une langue par immersion dès le plus jeune âge ;

- les bonnes expériences constatées dans plusieurs écoles privées de cantons romands ;
- les bonnes expériences constatées dans certains collèges de Genève qui délivrent une maturité « mention bilingue » ;
- que seuls certains élèves atteignant le collège bénéficient d'un enseignement bilingue ;

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un **projet pilote** d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton dès la 1^{re} année primaire ;
- à cet effet, recenser les enseignants maîtrisant l'allemand ou l'anglais et volontaires pour un tel enseignement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une des missions principales de l'école est de transmettre de solides connaissances aux élèves en matière de langues. Or, force est de constater que les élèves genevois, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas d'assez bonnes compétences linguistiques en allemand, en anglais et en italien. Il en va de même pour la plupart des élèves à la sortie d'une formation du post-secondaire.

Les élèves ne sont par conséquent pas suffisamment préparés pour affronter un monde du travail qui exige toujours davantage de compétences linguistiques, quel que soit le domaine d'activité.

Soucieux de donner un maximum de chances à certains élèves d'apprendre l'allemand ou l'anglais dans des conditions optimales, le Département de l'instruction publique a mis en place, au Collège de Genève, depuis la rentrée 2003, des parcours d'enseignement par immersion garantissant l'obtention d'un certificat de maturité mention bilingue en allemand aux collèges Calvin et De-Candolle et en anglais au collège Rousseau et à l'Ecole de commerce André-Chavanne.

Il faut saluer cette bonne initiative, mais aussi ne pas oublier que ce système ne bénéficie qu'à certains « bons » élèves du Collège et qu'une langue s'apprend mieux encore si elle est enseignée dès le plus jeune âge.

Définitions

Immersion :

La langue ne doit plus seulement être l'objet mais aussi l'instrument de l'enseignement. En plus des cours traditionnels de langue, qui restent indispensables pour fixer et structurer les connaissances, des matières telles que le dessin et l'éducation physique pour les petits, la géographie et l'histoire à titre d'exemple pour les plus grands, doivent être dispensées dans la langue seconde;

Immersion partielle :

L'enseignement est donné en partie dans la langue du lieu (en l'occurrence le français) et en partie dans la deuxième langue ;

Immersion partielle précoce :

L'enseignement est dispensé dès les premières années d'école primaire de l'enfant.

Cette méthode se révèle être l'apprentissage qui utilise au mieux les potentialités de l'élève.

Expériences réussies

Le système d'immersion bilingue partielle précoce a fait ses preuves dans de nombreux pays (notamment au Canada et en Italie dans le Val d'Aoste), dans différents cantons suisses (Fribourg et Valais) ainsi que dans des écoles privées du canton de Genève (Ecole Moser bilingue, Ecole Internationale).

A Genève aujourd'hui, seuls certains collégiens bénéficient du parcours d'enseignement par immersion aboutissant à l'obtention d'une maturité mention bilingue.

En dehors de cette offre limitée, seuls les élèves nantis peuvent bénéficier de séjours à l'étranger extrascolaires souvent coûteux. La bonne connaissance des langues est encore le privilège d'une élite, qui peut faire fructifier les connaissances acquises à l'école.

Nous considérons qu'il est nécessaire de repenser l'enseignement des langues à l'école publique dès l'école primaire.

Pour ce faire, des expériences (projet pilote) en matière d'immersion bilingue partielle précoce doivent être menées à Genève dans quelques classes primaires du canton.

Nous sommes conscients qu'une généralisation n'est à ce jour pas réaliste. En effet, les enseignant-e-s du primaire manquent pour la plupart des compétences linguistiques exigées du corps enseignants pour mener un enseignement dans une autre langue.

En revanche, il existe un certain nombre d'enseignants bilingues capables d'enseigner, en plus des cours traditionnels de langues (qui ne disparaissent pas), d'autres matières dans une langue seconde et de mener à bien des projets pilotes dans des classes primaires du canton.

Christiane Perregaux
Professeure honoraire
Université de Genève
16, Cours des Bastions
1205 Genève
Christiane.perregaux@pse.unige.ch
Tel : 032 846 14 89

Commission sociale et de la jeunesse
du Conseil municipal de Genève

**Concerne la motion M 663 (23.04.2007)
Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance**

Mon grand intérêt pour cette motion

Les enfants qu'ils fassent partie de familles monolingues ou bilingues sont appelés à vivre dans un monde plurilingue et pluriculturel et il est important qu'ils puissent dès leur tout jeune âge être favorablement familiarisés à ces dimensions de leur environnement.

Aujourd'hui les enfants qui fréquentent les institutions de la petite enfance de la ville de Genève sont monolingues francophones ou parlent d'autres langues familiales que le français. Les travaux sur le bilinguisme montrent l'importance de reconnaître les langues premières de tous les enfants et de leurs familles, et de contribuer à la reconnaissance et à la consolidation de ces langues pour que l'investissement dans l'apprentissage de la langue du lieu – ici le français – soit plus efficace. Les rares travaux sur le rôle des institutions de la Petite Enfance mettent également l'accent sur leur rôle intégrateur pour autant qu'un travail soit initié entre les ressources des éducatrices et éducateurs des parents et des enfants.

Les ressources linguistiques des familles devraient être source d'éveil et d'ouverture pour tous les enfants monolingues et plurilingues qui fréquentent les institutions de la petite enfance. Des histoires, des comptines, des chants en français et dans différentes langues (connues souvent les copains et copines pi inconnues à chacun) vont rendre l'environnement plurilingue questionnant, et familier, ce qui va inciter les enfants à la curiosité et à l'intérêt pour les langues (à ce propos, l'attitude des adultes est déterminant pour la façon dont les enfants vont se situer par rapport aux langues et aux personnes qui les parlent).

A ma connaissance, des crèches et jardins d'enfants de la ville de Genève notamment sont déjà sensibilisés à cette question et proposent certaines activités qui vont dans ce sens à partir des projets de la Délégation à la Petite Enfance.

Les recherches montrent des résultats très fluctuants concernant l'apprentissage précoce des langues (la notion de précocité concerne souvent les enfants à partir de 4/5 ans jusqu'à 8-10 ans). Pour que les résultats soient satisfaisants, il importe que les enfants puissent donner du sens à cet apprentissage, que ce dernier soit soutenu par la famille et qu'il se poursuive pendant plusieurs années. Le concept d'immersion est très intéressant mais il est mis en place la plupart du temps dans une seule langue/ deux exceptionnellement – alors que l'éveil aux langues (voir le texte joint *Et si le coq donnait sa langue au chat...*) s'intéresse à plusieurs langues dont les langues de l'environnement immédiat - de rares jardins d'enfants allient immersion et éveil.

Les formes de projets qui pourraient être développés à partir de la motion m'intéressent et je reste à disposition de la Commission ou de celles et ceux qui auraient la charge de ce projet. Sur le plan théorique et pratique, plusieurs collègues de l'université connaissent bien la question de *l'éveil aux langues*. En cas de besoin, je peux mettre une bibliographie à votre disposition.

Au vu de la situation genevoise

Pour un projet d'Éveil aux langues dont l'objectif est de développer chez tous les enfants (monolingues et plurilingues) des attitudes de curiosité et d'ouverture envers les langues et les personnes qui les parlent

- 1. Proposer aux éducatrices et éducateurs des institutions de la Petite Enfance intéressées une série d'activités à faire avec tous les enfants** (selon l'âge). Se référer aux moyens d'enseignement EOLE (Education et Ouverture aux Langues à l'Ecole) diffusés dans les écoles primaires de Suisse romande depuis 2003 (diffuser ces activités pendant la formation continue – voir point 2).

Les éducatrices et éducateurs n'ont **pas besoin d'être polyglottes** pour les activités proposées. Les éducateurs et éducatrices connaissent souvent plusieurs langues mais ils ne savent pas toujours s'ils peuvent employer d'autres langues que le français dans leur profession.

Développer la collaboration des parents qui viennent lire des histoires, jouer ou chanter en français et dans différentes langues avec les enfants.

- 2. Proposer si nécessaire une formation continue** sur cette thématique (par exemple : 2x une demi journée à trois mois d'intervalle) – questions à traiter : les objectifs des activités - notamment le bilinguisme simultané et successif – le rôle de la langue première et du lien avec d'autres langues – l'intérêt de l'éveil précoce pour favoriser les apprentissages – travailler sur les ressources spécifiques des enfants et de leur famille et sur **la nécessité de la connaissance et de la consolidation de la langue commune, le français.**
- 3. Proposer aux crèches et aux jardins d'enfants intéressés des livres bilingues** ou des livres en français et dans les langues parlées dans les familles (collaboration possible avec la bibliothèque que met en place actuellement la bibliothèque interculturelle).

Ce premier service de prêt ou d'échange encourage les parents à lire et raconter des histoires à leurs enfants dans les langues qu'ils connaissent le mieux. L'expérience montre l'utilité pour certains parents d'avoir à disposition des livres qu'ils peuvent lire ou raconter à leurs enfants pour :

- le développement du langage dans les langues familiales, en français et en d'autres langues,
- l'initiation au monde de l'écrit (une question extrêmement sensible actuellement).

- 5. Prévoir une personne. (un groupe) de référence pour les institutions de la Petite Enfance** qui se lanceraient dans ce projet afin de :

- faire régulièrement le point :
- assurer la collaboration avec les parents pour remplir les objectifs du projet -
- assurer un suivi pour rendre compte de l'évolution du projet et de son impact,
- engager une discussion avec le Département de l'Instruction Publique sur ce projet et son intérêt pour la suite de la scolarité.

B. Rapport de minorité de M. Georges Queloz.

«Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance!», tel est le titre de la motion renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par notre Conseil lors de notre séance du 23 avril 2007.

On pourrait penser que cela part d'une bonne intention, mais on connaît les objectifs réels qui sont de concocter un programme pédagogique pour imposer, à terme, la municipalisation des crèches, puis d'avancer, bientôt, l'âge de la maternelle obligatoire. Autre but, plus politique encore: le brassage des cultures. Les discussions en commission nous l'ont démontré.

Cette motion est, hélas, inappropriée à plus d'un titre.

Inappropriée parce qu'il faudrait que tous les enfants en crèche aient pour langue maternelle le français; on pourrait alors envisager de choisir l'apprentissage d'une deuxième langue, encore faudrait-il savoir laquelle (une langue internationale telle que l'anglais, une autre langue européenne, une autre langue nationale officielle?).

Inappropriée parce que, même s'il est vrai que les jeunes enfants assimilent bien les langues étrangères, sont concernés ceux qui, à la maison, pratiquent leur langue maternelle. Dans ce cas, la deuxième langue est le français, et c'est bien l'apprentissage de la langue française (langue officielle de notre commune) qui est développée et pratiquée.

Inappropriée parce que cette motion ne peut donc concerner que les enfants d'origine étrangère.

En pratique, il faudrait répondre aux différentes langues, l'albanais, le roumain, le polonais, le hongrois, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'arabe, le tagalog, le turc, le serbe, le chinois, l'ukrainien, le russe, et bien d'autres, autant de langues qu'il y a de pays représentés à Genève, et qui concernent forcément celle qui serait susceptible d'être pratiquée à la maison. Et ne concernerait en rien les petits francophones.

Inappropriée par rapport aux différentes méthodes envisagées. Les avis sont partagés: celle de l'immersion comme celle de la technique de l'éveil sont discutables.

Inappropriée aussi parce que, sur le plan pratique, la mise en place d'un projet pilote n'est pas compliquée, mais irréalisable, inapplicable, en particulier en ce qui concerne la technique de l'immersion. Quant à l'éveil, devrait-il se faire isolément ou en groupe, et dans quel laps de temps? Cela sans parler des coûts.

Inappropriée également parce que les enfants ne sont pas des jouets et que les soumettre sans arrêt à de nouveaux concepts pédagogiques et autres campagnes de sensibilisation, sans que jamais les résultats de ces derniers ne fassent l'objet d'évaluations, est déstabilisant pour eux mais également pour leurs parents.

Inappropriée enfin parce que, pour l'enseignement de quelque matière que ce soit, y compris et surtout dans la très délicate phase de l'éveil, pour notre commune comme du reste pour les 44 autres de notre canton, c'est le Département de l'instruction publique qui est compétent.

En conclusion, pour apprendre une deuxième langue en bas âge, la seule certitude pour réussir est que l'enfant doit pouvoir la pratiquer dans son environnement familial et non seulement à l'école.

Pour ces raisons, la minorité de la commission sociale et de la jeunesse vous invite à refuser cette motion.

M^{me} Sophie de Weck Haddad, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, *meine Damen und Herren, queridos colegas y colegas, la mayoría de la comisión vosotros invita a votar éste proyecto.* Vous l'aurez compris, ce projet traite des langues étrangères.

En tant que rapporteuse, j'aimerais juste préciser que le projet initial, qui traitait de méthodes d'éveil aux langues étrangères, a finalement suscité, au cours du travail de commission, deux pistes de réflexion, l'apprentissage par immersion et une méthode d'éveil aux langues étrangères. La majorité de la commission a estimé qu'il était important de donner la possibilité aux services de la Ville de choisir, voire de mettre en pratique l'un ou l'autre projet.

Comme beaucoup d'autres commissaires, nous trouvons en effet assez incroyable que, après un an et demi d'apprentissage d'une langue étrangère, les personnes sortent de maturité sans être capables de dire une phrase correctement en allemand, bien souvent, ou dans une autre langue. Il est temps que cela change et nous estimons nécessaire et urgent d'explorer toutes les pistes possibles.

Les pistes offertes ne sont pas diaboliques, contrairement à ce qui sera peut-être dépeint tout à l'heure par le rapporteur de minorité. En tant que rapporteuse de majorité, je vais juste préciser le pourquoi de ces amendements, qui n'engagent finalement à rien d'autre qu'à réfléchir dans plusieurs sens. *¡Muchas gracias! (Applaudissements.)*

Le président. *De nada.*

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une proposition de motion obsolète, puisque l'apprentissage d'une deuxième langue, c'est déjà le cas pour la plupart des enfants qui sont dans nos crèches, et cette deuxième langue, c'est tout simplement le français!

Il est absolument évident qu'il est plus facile d'apprendre une deuxième langue en bas âge. Mais des conditions sont nécessaires à cet apprentissage: la pratique de la langue. Alors, allez-vous essayer d'inculquer aux citoyens genevois une langue – et Dieu sait laquelle, celle que vous aurez choisie! – pour qu'ils puissent la parler à la maison, une deuxième langue comme l'albanais, le portugais, ou quantité d'autres encore? Non, ça ne fonctionne que lorsque l'on peut pratiquer à la maison, dans des bonnes conditions, la langue souhaitée?

Il s'agit ici de tenter des expériences. Je vous rappelle qu'on propose cet apprentissage à des jeunes en tout bas âge. C'est déjà la pratique au niveau de l'instruction scolaire et les expériences ne sont pas concluantes. Pour notre part, nous n'entrons pas en matière. Nos enfants ne sont pas des jouets, nous ne sommes pas là pour les perturber. Ils ont déjà un problème que nous n'avions pas à leur âge, puisqu'ils sont très sollicités depuis leur plus jeune âge. Or une journée a toujours vingt-quatre heures, cela n'a pas changé...

Nos enfants sont à la maternelle et, parallèlement, ils sont très sollicités par des cours de musique et des leçons de sport, entre autres. Ils ont une multitude d'appareils, de jeux vidéo, et on s'étonne que la plupart se retrouvent largués par la suite, qu'on ne les considère jamais nulle part comme des leaders. On s'étonne, on se pose de sérieuses questions sur ce qui se passe dans les préaux quelques années plus tard. Voilà les dégâts que nous sommes en train de faire et cela, nous ne pouvons pas nous le permettre.

Je sais bien comment les choses se passent et comment cette idée saugrenue nous a été proposée. Il suffit qu'un commissaire rencontre, dans une société, une de ses collègues sans emploi et à la recherche d'un job pour qu'il se dise que c'est une bonne idée. On pourrait donner des cours de langues ici et là, et ma collègue aura peut-être trouvé un job... Voilà exactement ce que m'a proposé un des commissaires qui me demandait de signer cette motion!

Mais l'instruction publique est une charge du Canton et en aucun cas de notre collectivité municipale. En outre, l'objectif réel poursuivi dans cette démarche est tout autre que celui qui est annoncé. D'abord, s'occuper du contenu pédagogique permettra de justifier non seulement la municipalisation des crèches, mais bien-tôt – puisqu'on sait bien qu'il sera très difficile de rendre les crèches obligatoires, même si c'est le désir de certains – d'avancer l'âge de l'école maternelle à 2 ans. C'est un des projets qui circulent, c'est bien connu.

Nous disons tout simplement non. L'éducation des enfants est avant tout une des responsabilités des parents. Or le véritable objectif de cette motion est d'exercer une influence sur la manière d'agir ou de réagir des enfants, c'est-à-dire de les formater. Et cela, nous ne le voulons pas.

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguët, vice-président.)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, pour nous, il est assez piquant que cette motion vienne des Verts. En effet, les Verts étaient assez critiques par rapport à la municipalisation des crèches, sous prétexte qu'il ne fallait pas harmoniser, uniformiser et aseptiser les crèches...

Nous vous rejoignons sur cet argument, parce que nous avons entendu, lors du débat sur la municipalisation, que nous avons soutenue, que cette municipalisation concernait uniquement les structures des crèches et non pas leur fonctionnement, ni non plus la pédagogie, qui était laissée à la libre appréciation des comités de crèche et des directions, qui font déjà un travail formidable.

Je constate pour ma part qu'il y a déjà une certaine forme d'éveil aux langues étrangères et aux autres cultures, mais il est dû à la libre initiative des comités de crèche, et cela fonctionne très bien.

Pour le surplus, nous rejoignons les arguments évoqués par notre préopinant libéral. Nous constatons qu'une fois de plus on nous parle de développer de nouvelles prestations, mais sans nous dire combien elles coûteront. Pour notre part, pour tous les arguments que je viens d'évoquer, nous nous opposons à cette motion.

M. Yves de Matteis (Ve). J'aimerais tout d'abord, au nom de l'Alternative, relever l'excellent travail effectué en commission. En effet, l'amendement principal déposé dans ce cadre laisse à la Délégation à la petite enfance la possibilité d'étudier les solutions examinées en commission, soit l'immersion linguistique et l'éveil aux langues. Ainsi est laissée à la Délégation à la petite enfance le choix de la solution la plus adaptée à la réalité genevoise et aux possibilités de notre Ville, notamment sur le plan financier.

Cet amendement est d'autant plus adéquat que la motion disait bien – je cite – «d'examiner, dans le cadre de la petite enfance, dans quelle mesure il serait pos-

sible de mettre sur pied un projet pilote». Il s'agit donc avant tout d'effectuer une étude de faisabilité, d'examiner, en collaboration avec les parents, le personnel des crèches et même des experts extérieurs, les conditions qui rendent possibles de tels projets et les solutions qui pourraient être adoptées à Genève dans le cadre des crèches publiques, car certaines crèches privées ont d'ores et déjà fait le pas.

Nous sommes d'autant plus rassurés par rapport au travail que pourrait faire la Délégation à la petite enfance que M^{me} de Tassigny, la déléguée à la petite enfance, qui a d'ailleurs été entendue par la commission, a elle-même une très bonne connaissance du domaine de l'éveil aux langues. En effet, elle a été, il y a quelques années, directrice d'un jardin d'enfants bilingue et elle a abordé ce thème également dans le cadre de l'Ecole active, qui est bilingue du jardin d'enfants au baccalauréat.

De plus, j'aimerais souligner ici que toutes les personnes entendues en commission ont jugé la motion tout à fait intéressante, tant M^{me} Aries Roessler, auteure du livre *Bilingue à 10 ans! Plaidoyer pour l'apprentissage précoce*, que M^{me} Perregaux, professeure honoraire à l'Université de Genève, qui a déclaré qu'elle se mettait à la disposition d'un éventuel groupe de travail chargé de plancher sur le sujet. M^{me} Perregaux a mentionné le fait que certains et certaines de ses collègues, qui connaissent bien la question de l'éveil aux langues sur le plan théorique et pratique, pourraient être intéressés à apporter leur contribution dans ce cadre.

J'aimerais ajouter que certains aspects de la motion sont d'ores et déjà en voie de réalisation en dehors des crèches ou écoles bilingues privées, où c'est déjà une réalité depuis plusieurs années, avec par exemple un projet de crèche bilingue au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En outre, une certaine forme de sensibilisation aux langues se fait déjà dans certaines crèches de la Ville de Genève.

Cette motion a pour objet de stimuler une réflexion coordonnée autour de ces thèmes. On peut même imaginer, au cours de ce processus d'investigation, que la Délégation à la petite enfance aborde ce thème de l'éveil aux langues dans le cadre de l'un de ses prochains colloques, qui sont toujours d'excellente qualité.

Pour répondre maintenant à l'auteur du rapport de minorité, j'aimerais juste reprendre un ou deux points, notamment les accusations selon lesquelles cette motion n'aurait pour objectif dissimulé que de favoriser la municipalisation des crèches. J'aimerais tout de suite dire qu'il n'était pas question de cela. Le seul objectif de cette motion était de permettre une meilleure sensibilisation aux langues pour améliorer par la suite les résultats linguistiques.

Je pense que l'auteur du rapport de minorité a été induit en erreur par un des considérants de la motion – «Considérant (...) la volonté du Conseil administratif de considérer le domaine de la petite enfance comme une priorité, avec à l'esprit

le but ultime d'assurer le droit pour chaque enfant de pouvoir bénéficier d'une place en crèche» – qui lui a peut-être laissé penser qu'il s'agissait de favoriser la municipalisation.

J'aimerais tout de suite dire à cet auteur – vous transmettez, Monsieur le président – que, dans le cas d'espèce, il était plutôt fait référence à l'article de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies, en vigueur pour la Suisse depuis le 26 mars 1997, et qui précise que «les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit» – je souligne le droit – «de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises».

J'aurais encore d'autres points à examiner, notamment le fait qu'on considérerait les enfants comme des jouets, alors que l'apprentissage des langues par immersion est celui que nous avons tous effectué dans notre enfance et que c'est précisément la méthode la plus naturelle qui soit.

Par contre, apprendre des langues avec des listes de vocabulaire et de grammaire est probablement la méthode la moins naturelle aujourd'hui. Ajoutez à cela que 60% environ de la population mondiale est d'ores et déjà bilingue, non pas pour avoir appris une langue à l'école, mais avant tout grâce à l'immersion.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion présente l'intéressante caractéristique d'ajouter la confusion des concepts à la confusion des responsabilités.

D'une part, le problème du texte proposé est qu'il pose en parallèle l'éveil et l'immersion aux langues étrangères, deux concepts fort différents quant à leur application. Alors que l'éveil encourage les enfants à reconnaître la diversité linguistique qui les entoure comme une richesse et un bienfait, l'immersion demande une continuité dans cette méthode, au risque de perdre tous les acquis intégrés.

D'autre part, dans l'abondante littérature spécialisée sur l'enseignement et l'apprentissage des langues, la question de l'âge optimal pour l'apprentissage d'une langue étrangère a toujours été l'objet d'une attention particulière. Il en ressort que, dans le cas de l'acquisition d'une langue première, la théorie de la période critique semble valable. Passé un certain âge, il est très difficile pour un enfant qui n'a pas été exposé à un langage naturel de l'acquérir comme d'autres locuteurs natifs.

Par contre, ce postulat – la variable âge – ne peut pas être maintenu pour une langue seconde ou étrangère. Dans le cadre de l'apprentissage scolaire d'une lan-

gue étrangère, d'autres variables ont également des conséquences importantes sur les résultats du processus d'apprentissage et d'acquisition, notamment la motivation des élèves.

Cependant, il faut savoir qu'un apprentissage précoce d'une langue se distingue à plus d'un égard d'un apprentissage plus tardif, et je ne ferai point ici le débat des avantages et inconvénients, cela dépassant cette notion.

Pour revenir à cette motion M-663, nous la refuserons pour les raisons suivantes. D'abord, et c'est essentiel, le Canton est le seul organe compétent en matière d'enseignement. Avant d'enseigner, il est important d'éduquer, et c'est là le rôle des parents et des crèches aujourd'hui. Il y a donc une confusion majeure des responsabilités.

Ensuite, la langue régionale, le français, reste le premier référentiel commun dans une société multilingue et ce, avant une langue étrangère. Qu'en serait-il des enfants qui parlent déjà à la maison une langue étrangère? A quelle langue sauraient-ils être éveillés? De plus, de nombreuses autres questions se poseraient en cas d'acceptation de la motion, tel le choix de la langue. Ces inutiles interrogations nécessiteraient immanquablement de nombreuses séances de commission. Mais cela plaît visiblement à certains.

Enfin, quelle incidence l'acceptation de cette motion aurait-elle sur des enfants qui ne pratiquent la crèche qu'un jour ou deux? Et qu'en serait-il de ceux qui n'y vont pas? Comme en d'autres domaines, ayons la sagesse de nous mêler de ce qui nous regarde et laissons le Canton prendre des options qui s'imposent dans le domaine de l'enseignement et des langues étrangères!

Pour sa part, le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera donc pas en matière sur un sujet qui, à l'évidence, n'est pas du ressort de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je crois que les longs travaux de la commission l'ont très bien montré, l'immersion ne vaut que pour autant qu'elle soit poursuivie dans le temps. Clairement, il n'était pas question de commencer à la crèche quelque chose qui ne pourrait pas être poursuivi à l'école. En revanche, il en va tout autrement de l'éveil aux langues et je ne vous rappellerai pas – d'autres l'ont très bien dit avant moi – ce que nous avons appris au cours des auditions extrêmement instructives de la commission.

Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien a retenu la chose suivante, et c'est vraiment l'élément qui motive notre vote positif de ce soir. Nous avons entendu, lors de son audition, M^{me} de Tassigny nous dire très clairement qu'elle avait à

l'esprit une crèche qui se porterait volontaire pour un projet d'éveil aux langues, puisque cette crèche a déjà abordé ce sujet avec la Délégation à la petite enfance.

Dès lors, nous ne sommes pas en train de construire une espèce de golem qu'il faudrait ensuite animer d'un souffle et faire fonctionner pour le mettre en œuvre. Vraisemblablement, un projet pilote pourrait démarrer très facilement, avec une réelle impulsion de la base, c'est-à-dire de la crèche concernée.

Dans ces conditions, ce projet a toute sa valeur aux yeux du groupe démocrate-chrétien. Je me permets de rappeler, au sujet de l'immersion, que nous considérons que c'est un projet tout à fait intéressant, mais qui regarde le Grand Conseil. C'est pourquoi la fraction démocrate-chrétienne du parlement cantonal a déposé une motion dans ce sens qui est actuellement à l'étude en commission.

En bref, vous l'aurez compris, Monsieur le président, pour le groupe démocrate-chrétien, c'est oui à la motion amendée.

M. Christian Lopez Quirland (S). Le groupe socialiste estime que les questions bien posées du groupe radical, des libéraux et de l'Union démocratique du centre sont légitimes. Mais, nous l'avons vu au sein de la commission sociale et de la jeunesse, l'intérêt de cette motion réside dans la possibilité de créer des expériences. Genève est connue par sa capacité au niveau de l'innovation pédagogique, vous le savez autant que nous.

Si nous nous étions arrêtés à de simples méthodes pédagogiques, nous n'aurions pas eu les avancées que nous connaissons, ni une faculté des sciences de l'éducation comme celle que nous avons. Aujourd'hui, il s'agit d'innover et de donner la place aux crèches qui le peuvent. Mais, attention, quand je dis donner la place, je dis également donner les moyens, car nous ne pouvons pas nous contenter de laisser les choses aller.

Il faudra piloter ces questions de l'éveil aux langues, mais également de l'immersion, parce qu'il ne s'agit pas d'imposer une langue ou une autre, nous l'avons vu à la commission sociale et de la jeunesse et les experts nous l'ont dit. Nous devons intégrer les parents à cette question-là de manière dynamique, pour savoir quelles langues pourraient être introduites.

Maintenant, par rapport à vos critiques, je pense personnellement qu'une inégalité de traitement pourrait malheureusement être créée entre les enfants placés en situation d'éveil aux langues dans une crèche et ceux qui sont gardés par leur maman ou qui ont d'autres types de garde. Toutefois, cette inégalité pourrait motiver certaines familles à envoyer un peu plus les enfants dans les crèches, en leur en ouvrant les portes.

Cette première expérience doit être souple et faite de manière intelligente. Elle doit intégrer les parents et les éducateurs de façon dynamique – la motion ne propose pas d'imposer une langue ou une autre – en tenant compte de l'ensemble des paramètres de l'environnement dans lequel la crèche travaille. Je connais assez bien la crèche de Serono, à Sécheron. Vous avez une majorité d'anglophones et on pourrait tout à fait envisager de faire de l'anglais la langue principale, mais à condition que les parents soient d'accord et que le personnel participe au projet.

Enfin, par rapport à ce que dit le préopinant libéral – j'espère avoir mal compris – cela m'étonne que des conseillers municipaux déposent des motions pour trouver du boulot pour leurs connaissances... Je trouve assez scandaleux de dire ce type de choses au niveau de cette assemblée.

M^{me} Christiane Olivier (S). Une toute petite rectification, mais qui ne met absolument pas en cause le soutien de la fraction socialiste à cette motion, pour dire que la crèche du CICR, qui est plutôt la crèche des Morillons – je fais partie de son conseil de fondation – n'a actuellement pas de projet pilote.

Lors de l'étude de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, je ne sais plus à quel moment il a été dit que ce projet était déjà évalué par la crèche des Morillons, ce qui n'est pas le cas. Nous en avons toutefois parlé au sein du conseil de fondation et nous sommes tout à fait disposés, en collaboration avec la Délégation à la petite enfance, à entrer dans ce processus et à participer, puisque cette crèche est par essence paritaire, je le rappelle, c'est-à-dire moitié CICR moitié Ville de Genève.

Compte tenu des origines multiculturelles et multilingues des parents des enfants qui la fréquentent, nous serions tout à fait disposés à entrer en matière, si cette motion était acceptée et si le magistrat et la Délégation à la petite enfance voulaient mettre en place l'éveil aux langues étrangères qu'elle propose. Cela, bien entendu, avec un suivi et une formation continue pour le personnel tout à fait dans le sens que vient de décrire mon collègue M. Lopez Quirland, et avec bien sûr la participation et l'accord des parents et des éducateurs-trices.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur quelques points concernant cet objet. En préambule, simplement rappeler ce qu'a dit mon camarade M. Fiumelli... (*Exclamations.*) Eh oui, on a aussi des camarades, excusez-nous! Vous n'avez pas le monopole des camarades... (*Rires.*) Que disais-je? Oui, la municipalisation, que nous défendions, concerne l'organisation et non pas le projet éducatif, qui reste en main des comités de crèche.

Ensuite, énormément d'enfants actuellement dans les crèches de la Ville ne parlent pas la langue que nous parlons ici à Genève, le français. Comme vous l'avez dit, c'est bien pour eux, c'est une richesse, parce que la crèche joue là le rôle de formidable outil d'intégration. En outre, l'échange interculturel et plurilingue se fait déjà à ce niveau.

N'oubliez pas, et le préopinant socialiste l'a rappelé, que la mise en œuvre cohérente d'un projet comme celui-ci nécessite des moyens. Les moyens, pour les crèches, doivent prioritairement être consacrés à l'augmentation des places. Avant de vouloir que nos enfants parlent dix-neuf langues étrangères, il faut surtout que ceux qui n'ont pas de place en crèche en aient une!

Enfin, c'est un père de famille qui vous parle, avec deux enfants en crèche, à deux ans d'intervalle. J'ai donc une vision assez large de la nature de la crèche. Si on devait ajouter à toutes les activités proposées à nos enfants des cours de langues, je ne sais pas dans quel état je ramasserais les miens... Ils sont à la crèche de 8 h 30 à 17 h 30 et ils sont déjà complètement épuisés.

Ils ont donné beaucoup d'eux-mêmes, parce qu'ils ont profité de tout ce qu'on leur avait offert, mais enfin je pense que l'école remplira ce rôle et qu'il ne faut pas non plus vouloir faire de nos bébés ou de nos petits enfants des savants à tout prix, ni vouloir rentabiliser absolument le système d'accueil de la petite enfance.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Georges Queloz (L). Encore quelques précisions. A quoi bon sert-il de faire une expérience si, après, on sait qu'on ne peut pas la mettre en pratique? J'entends certains commissaires dire: «Mais on va demander aux parents, à ceux qui sont d'accord...» La plupart cherchent désespérément une place de crèche et, si on leur fait cette proposition, ils n'oseront pas dire non. Ils auront simplement dit oui pour mettre leur enfant dans une crèche. C'est le premier point.

Deuxièmement, il faudra les déplacer géographiquement. On peut toujours faire une expérience, mais elle ne sert à rien si on ne peut pas la mettre en pratique. Je n'arrive pas à comprendre le langage des démocrates-chrétiens. Ils reconnaissent que c'est le rôle du Grand Conseil, et leurs collègues députés ont fait une démarche dans ce sens-là. Eh bien, cela se discute au Grand Conseil, mais ce n'est pas une compétence de la Ville de Genève. Là est la raison essentielle de notre opposition.

M. Christian Lopez Quirland (S). Ecoutez, de la part de mon préopinant libéral, cela ne m'étonne pas, étant donné qu'il est par principe presque opposé

aux crèches. Il nous l'a dit et répété à plusieurs reprises. Je vais essayer de clarifier certaines choses. Nous sommes en train de parler d'abord d'expériences et je suis quand même assez étonné de voir des partis politiques être contre des expériences. C'est le premier point.

Le deuxième point, nous parlons d'expériences qui ne devraient en principe pas coûter énormément. Nous l'avons dit et répété à propos de l'éveil aux langues, il s'agit tout simplement d'autoriser le personnel, les collaborateurs de certaines crèches, à utiliser une langue ou une autre, mais la Ville de Genève doit piloter le projet afin qu'il ne parte pas dans tous les sens.

Troisièmement, il faut la participation, nous l'avons dit et répété, des parents. Si vous souhaitez, à l'Entente, couper les ailes de l'expérience, de la pédagogie, de l'inventivité, alors libre à vous! En tout cas, quant à l'Alternative – je peux parler en son nom et au nom du groupe socialiste – nous n'allons pas couper les ailes de l'expérience, de l'expérimentation ni de certaines choses qu'on peut inventer, afin de renforcer la qualité de l'enseignement des petits enfants.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, pour les libéraux, il y a deux éléments essentiels, la responsabilité et le respect. Il y a la responsabilité des parents, qui ont la charge de transmettre leurs valeurs et leur propre culture, et je sais de quoi je parle, moi qui suis d'origine sud-américaine du côté de ma mère et qui ai appris l'espagnol comme langue maternelle. C'est donc vous dire qu'il y a en fait cette responsabilité individuelle de chaque parent d'apprendre à ses enfants d'où il vient, ce qu'il est et quelle est sa culture.

Mais il y a aussi le respect et, n'en déplaise à M. Piaget et à ses expériences, les enfants ne sont pas des objets d'expérimentation, des souris de laboratoire sur lesquelles on fait une expérience et, si cela ne marche pas, on arrête l'expérience... C'est aussi ce respect que les libéraux défendent.

Mais disons les choses un peu comme elles sont et, vous transmettez, Monsieur le président, aux bancs d'en face, les langues universelles et l'espéranto, c'est fini! On en est revenu! C'est un peu comme Mai 68, si je puis dire... Aujourd'hui, il y a d'autres facteurs d'intégration que les langues. Il y a des facteurs importants que les libéraux défendent depuis longtemps: le sport et la musique.

Alors, commençons par là et que ce Conseil municipal, lorsqu'il vote les budgets, donne à ceux qui veulent s'engager dans ces voies et, pour le reste, nous en parlerons! C'est pourquoi, compte tenu de ces principes et de ces valeurs, le groupe libéral ne peut pas accepter ce projet. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je suis désolée, mais je ne me suis visiblement pas exprimée assez clairement, lentement et intelligiblement tout à l'heure... Or

donc je reprends depuis le début en essayant de faire très simple. Immersion, oui, pour autant que ce soit suivi dans le temps. Une immersion qui vise à enseigner plusieurs langues simultanément, cela va bien et cela va à l'école. Qui dit école dit Grand Conseil et dit motion démocrate-chrétienne au Grand Conseil.

Ici, avec la motion amendée, nous sommes en train de parler d'éveil aux langues, qui a comme fonction première non pas nécessairement d'enseigner des langues à des enfants à la crèche, mais de les ouvrir au monde et de leur transmettre une certaine agilité mentale, qui n'est pas toujours la qualité la mieux partagée par les générations qui sont dans cette enceinte. Mais je pense que les générations futures pourraient en faire un grand usage.

J'espère ainsi, Monsieur le président, m'être faite plus claire. Je vous remercie de votre attention...

Le président. Je vous en prie, Madame la conseillère municipale!

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, vous transmettez à M. Lopez Quirland, Monsieur le président, que le Parti radical n'est absolument pas opposé aux réformes, aux expériences et à tout ce qu'on peut faire pour améliorer le service public.

Simplement, nous estimons qu'il est de la compétence de M. Tornare, et particulièrement de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, la déléguée à la petite enfance, de mettre sur pied ce type d'expérience. Ce n'est pas au Conseil municipal de proposer de lancer des expériences sans autre, d'autant plus que nous n'avons pas l'ombre d'un budget.

A ce sujet d'ailleurs, nous espérons que vous accueillerez avec la même sympathie les expériences menées par le Conseil administratif en matière d'externalisation de certaines fonctions. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je veux simplement dire que, en ce qui concerne la petite enfance, il y a déjà un certain nombre de projets. Il ne s'agit pas du premier projet qui serait mis en place, puisqu'il y a déjà le projet Suisse-Canada, celui de l'Eveil culturel, le projet intergénérationnel. Tous ces projets ont été réfléchis. La Délégation à la petite enfance fait un bon travail, elle ne met pas en place un projet sans être sûre de son succès et sans suivi.

Par conséquent, si la Délégation à la petite enfance décide de mettre en place ce projet – *in fine*, c'est quand même elle qui décidera, vous le savez très bien,

quel que soit le vote de ce soir – c'est parce qu'il est viable et qu'il est bon pour les enfants qui fréquenteront ces institutions.

Ce soir, nous voyons se révéler un manque de confiance envers la Délégation à la petite enfance de la part de certains partis.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je voudrais juste évoquer quelques points que devraient quand même avoir en mémoire ceux qui sont réticents, voire opposés, à cette motion. Premièrement, comme on le sait, il y a quelques années – je n'en dirai pas le nombre, mais c'est assez ancien – à Genève, en toute bonne foi, on recommandait aux parents de parler le français. Les parents étrangers devaient donc faire l'effort de parler à leurs enfants en français.

Depuis pas mal d'années maintenant – les enseignants primaires parmi nous pourront en témoigner – on dit aux parents qu'ils peuvent parler leur langue, c'est même souhaité, et vous avez sans doute autour de vous des amis où, à la maison, on parle deux langues et les enfants parlent le français à l'école.

Mais ce qui est intéressant, surtout pour ceux qui sont préoccupés d'économie – je le suis, mais d'autres ici largement plus que moi – aujourd'hui, le monde économique demande aux jeunes qui vont travailler de savoir plutôt deux langues, ou trois. Par exemple, au niveau de l'Union européenne, M. Delors, un homme très sage, me disait à l'époque qu'il faudrait que tous les programmes scolaires prévoient l'apprentissage de deux langues étrangères. Pourquoi? Pour répondre à la demande.

Je pense que ceux qui, aujourd'hui, sont opposés ou réticents par rapport à la motion considèrent que les langues viendront par la suite. C'est vrai, mais, par la suite, Monsieur le président, les gens ne sont pas tous égaux. Heureusement, des parents ont les moyens de faire en sorte que leurs enfants vivent en immersion dès l'âge du primaire ou du secondaire, ou plus tard, parce qu'ils peuvent les envoyer dans divers pays pour des études, même universitaires, et être armés ainsi pour se présenter à n'importe quelle autre activité.

Dans d'autres milieux, Monsieur le président, il n'en va pas ainsi. Alors, si on ne donne pas aux jeunes enfants cette possibilité d'ouverture aux langues, ce sera difficile par la suite.

Monsieur le président, je terminerai en disant ceci: il y a des cantons, par exemple le Tessin, que je connais très bien, où il va de soi de grandir avec trois langues. Cela ne pose pas de problème. Alors, aujourd'hui, la question, au Tessin, c'est l'anglais. Pour nous, dans notre canton de Genève, bien connu pour avoir un très grand retard en matière d'apprentissage des langues, je pense qu'il faudra

une fois de plus rattraper notre retard dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 42 oui contre 22 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste;
- de prendre contact avec le Département de l'instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l'école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;
- de contacter d'autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d'établir des ponts ou des collaborations;
- de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l'acceptation de cette motion.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Poursuite des activités de l'Association LeCafé dans de nouveaux locaux» (P-177 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Casares, en remplacement de M. Sébastien Bertrand.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2006 à la commission des pétitions qui l'a renvoyée à son tour à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 2 octobre 2006.

La commission s'est réunie les 15, 22 et 29 mars 2007, sous la présidence de M^{me} Anne Moratti Jung.

La rapporteuse tient à remercier M^{me} Jacqueline Meyer pour ses excellentes notes de séances.

La rapporteuse tient à souligner qu'elle a été nommée par la commission pour rédiger ce rapport en remplacement de M. Sébastien Bertrand.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Bref historique des activités à la Maison du Bout-du-Monde

Créée en 2000, l'Association LeCafé signe une convention avec la Ville de Genève pour l'utilisation de locaux destinés aux loisirs culturels nocturnes pour les jeunes et à l'exploitation d'une buvette. Les locaux étant vétustes, les membres du comité ont travaillé bénévolement, durant plusieurs semaines, afin de commencer les activités.

Puis, dans un contexte de mécontentement juvénile, l'association aura la gestion de la Maison du Bout-du-Monde. En peu de temps, ce lieu acquiert un succès certain et devient un lieu alternatif artistique fréquenté par des jeunes et moins jeunes, de toutes origines socioéconomiques. Il offre une grande diversité en matière d'animation musicale.

C'est également un espace de promotion des artistes locaux. L'Association LeCafé permet à de nouveaux talents de faire leurs preuves et de se confronter au grand public.

¹ «Mémoire 164^e année»: Commission, 1306.

Des campagnes de prévention de l'alcool, des drogues et du sida ont été développées. A plusieurs reprises, des dépliants du Centre d'information pour la prévention du tabagisme ainsi que de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme ont été distribués.

L'activité de l'Association LeCafé cesse le 25 février 2006, car des transformations lourdes doivent être entreprises à la Maison du Bout-du-Monde, anciennement villa Tardy.

Afin de continuer les activités sociales et culturelles, l'Association LeCafé lance une pétition dans le dessein de faciliter l'accès de l'association à de nouveaux locaux par la reconnaissance du rôle social et culturel qu'elle a joué ces six dernières années.

Séance du 15 mars 2007

Audition des pétitionnaires: M^{me} A. Tymovski et MM. M. de la Plaza et P. Brauchli

En préambule de cette séance, quelques tensions sont exprimées entre une commissaire et les pétitionnaires, portant sur un voyage au Brésil de certains membres fondateurs de l'association.

L'association a un statut juridique sans but lucratif et elle a bénéficié de la gratuité des locaux mis à sa disposition par la Ville de Genève. M. de la Plaza confirme qu'il y a un flou dans les statuts, mais ils sont prêts à y remédier.

A la demande d'un commissaire de savoir qui fait partie de l'association, M^{me} Tymovski répond que 100 membres paient une cotisation, mais que ce n'est pas une obligation de la payer pour fréquenter les lieux.

Un commissaire précise que la commission sociale et de la jeunesse avait refusé la demande de l'association d'être auditionnée. C'est après le renvoi de la pétition à la commission spécialisée que cet objet a été examiné par cette même commission.

Il aimerait avoir des précisions sur le problème avec le voisinage.

M^{me} Tymovski confirme que les sorties de spectacles occasionnent des nuisances pour le voisinage et qu'ils n'ont pas pu les maîtriser.

Plusieurs commissaires font des propositions pour que cette association recommence ses activités, notamment en payant un loyer. Ils ont besoin d'une surface de 150 à 200 m², ou peuvent partager des locaux avec d'autres associations similaires à la leur.

Séance du 22 mars 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, accompagné par MM. Philippe Aegerter, directeur, Sami Kanaan, adjoint de direction, Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel s'est demandé si la Ville devait continuer de subventionner une structure comme LeCafé, qui était devenue un night club. Toutefois, des jeunes, accompagnés de travailleurs sociaux de son service, utilisent cet espace pour des répétitions, en dehors des heures d'ouverture du Chalet.

A plusieurs reprises, M. Tornare a reçu les responsables de cette structure et leur a conseillé de trouver un autre local vu leur résultat lucratif. Il confirme à la commission qu'il n'a jamais laissé croire que la Ville pourrait leur trouver des locaux.

Certains commissaires ne sont pas de cet avis et relèvent l'ambiguïté d'avoir laissé croire aux responsables de cette association que la Ville pourrait les reloger.

Un commissaire aimerait savoir combien de situations similaires à celle-ci se retrouvent sur le territoire de la Ville. Aucune réponse n'est donnée à ce sujet.

Toutefois, un des critères pour bénéficier de tarifs associatifs dans des salles appartenant à la Ville est de ne pas développer une activité lucrative. La majorité des locaux loués par la Ville n'ont pas d'activités commerciales.

Séance du 29 mars 2007

Discussion et vote

Un commissaire propose de classer cette pétition, et il sera suivi par quelques autres.

Un commissaire soutient que, même si elle développe des activités sociales, une association qui fait un chiffre d'affaires de 1 million de francs n'est pas à but non lucratif.

La commission vote le classement de la pétition P-177 par 8 oui (1 AdG/SI, 1 T, 1 S, 3 L, 1 R, 1 UDC) contre 4 non (1 DC, 1 S, 2 Ve) et 1 abstention (S).

Annexe mentionnée

!!! AVIS URGENT !!! AVIS URGENT !!! AVIS URGENT !!! Reculte

Nous sommes à 5 mois de la fin du « bout du monde ». Le 25 février 2006 sera notre dernière soirée. En effet, après cette date, nous n'aurons plus de locaux puisque le propriétaire, la Ville de Genève, ne reconduira pas la convention.
Par votre signature vous reconnaissez une dimension sociale à nos activités, les soutenez en revendiquant une continuité de celles-ci dans des locaux appropriés.

RECOLTE DE SIGNATURES POUR SOUTENIR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES de L' ASSOCIATION « LeCafé »

- * Pour répondre à la demande croissante de la jeunesse (18-35ans) de lieu de sorties nocturnes.
- * Pour pérenniser des activités musicales et dansantes proposées depuis 5 ans.
- * Pour le seul projet actuel, qui garantit dans ses locaux, des prix abordables et une scène musicale alternative.
- * Pour le dénouement heureux d'une expérience socioculturelle accomplie :

- espace public
- prix abordable
- pas de critères de sélection d'entrée (habillement, faciès, âge)
- scène de représentations pour les djs et producteurs locaux
- promotion pour une musique issue de labels indépendants

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse	Signature

Premier débat

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Que demande cette pétition? Elle demande des locaux appropriés de 150 à 200 m², que les organisateurs sont prêts à partager avec une autre association qui vise les mêmes objectifs. Il faut préciser que les organisateurs n'ont jamais demandé la gratuité des locaux, mais l'aide de la Ville pour se reloger, étant donné qu'il est très difficile pour ce genre de public et d'activités de contracter un bail privé.

A quels besoins des citoyens de 18 à 35 ans cette association répond-elle? Aux besoins de lieux nocturnes, sans critères de sélection d'entrée, ni donc de critères d'habillement, d'âge, d'origine culturelle, comme c'est souvent le cas, ni d'origine sociale, ainsi qu'aux besoins de lieux nocturnes à prix abordables, ce qui n'est pas évident dans cette ville.

Remarquez que faire la fête, danser le soir, n'est pas l'apanage de la jeunesse. Dans cette salle, tous partis confondus, vous vous félicitez de vos sorties, de vos soirées. Combien apprécient de faire la fête, d'aller danser jusqu'à tard le soir et dans la nuit? Seulement – vous, nous – nous avons les moyens de le faire. Nous trouvons des lieux qui répondent à nos besoins.

La jeunesse, elle, a besoin d'associations à but non lucratif et LeCafé en est une, puisqu'elle reverse intégralement les bénéfices aux musiciens et aux employés. La jeunesse a donc besoin de ces associations, qui leur offrent des sorties bon marché, dans des lieux accessibles en transports publics ou à vélo, et qui répondent aux modes musicales du moment.

Autre point important: à quels besoins des milieux culturels cette association répond-elle? Aux besoins de scènes alternatives, pour des représentations culturelles, ainsi qu'à la promotion d'une musique indépendante, en l'occurrence la musique électronique d'artistes locaux, dont certains et certaines ont aujourd'hui fait une carrière internationale, une fois n'est pas coutume.

C'est un argument qui revient souvent quand on parle de culture alternative. Oui, la culture alternative d'aujourd'hui est l'embryon de la culture officielle de demain. C'est valable pour la musique, le théâtre, la danse, la photo, la peinture, c'est valable dans d'autres domaines.

Enfin, dans quel contexte cette pétition arrive-t-elle devant vous ce soir? Dans un contexte où un grand nombre d'activités de ce type ont soit disparu, soit sont en voie de disparaître, comme Artamis, Rhino, et d'autres endroits encore. Et que proposent à notre jeunesse les autorités cantonales et municipales en remplacement? Eh bien, rien! On peut le constater notamment avec l'avenir de la Praille, où ce n'est pas une préoccupation des autorités. Les lieux culturels bon marché, ce n'est pas vendeur.

Alors, une fois de plus, les Verts vous encouragent à soutenir cette pétition et à la renvoyer au Conseil administratif, car cette pétition est un des puzzles autour de la nécessaire réflexion sur la disparition des lieux alternatifs.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Nous aimerions tout d'abord remercier la rapporteuse, M^{me} Casares, qui, en notes claires et succintes, nous a informés sur ce lieu qui, pour certains, n'est pas celui qu'ils sont forcément en âge de fréquenter, mais qui nous a beaucoup intéressés, parce qu'il soulève la question importante, pour les libéraux, des lieux et du cadre adéquats pour le divertissement de notre jeunesse.

S'agissant de la villa Tardy, propriété de la Ville, nous rappelons qu'elle a été fermée en 2006, simplement pour question de vétusté. Or nous sommes de ceux qui n'estiment pas que, parce que jeunesse doit se faire, elle doit se faire dans des lieux qui n'ont pas l'infrastructure suffisamment salubre, propre et nécessaire à la jeunesse à laquelle ils s'adressent.

S'agissant de l'Association LeCafé, il semble clairement qu'elle ait trouvé un public, un créneau, un type d'activités qui répondent, dans notre bonne cité, à une demande. Ceci, nous ne pouvons le nier et nous ne voyons aucune ville, autant qu'elle puisse se reconnaître comme une grande ville – et je crois que Genève se reconnaît comme une ville grande, une ville jeune, nous pouvons citer Bordeaux, dont nous revenons pour la plupart, ou, plus près, Lausanne – qui ait occulté le phénomène du divertissement de la jeunesse. Nous constatons qu'en effet ce lieu répond à une forte demande et qu'il marche.

Alors, qu'en est-il de l'appellation d'activités telle qu'elle est décrite dans les statuts de l'association, activités socioculturelles à but non lucratif. A partir du moment où cette association, et c'est son mérite, fait un chiffre d'affaires plus que respectable, n'allons-nous pas au-devant de demandes semblables, je ne sais, du Palais Mascotte, qui inaugure ce soir ses lieux, du Moulin-Rouge, du Bataclan? Pour nous, il s'agit de clarifier principalement le statut de cette activité, eu égard aux besoins de nos jeunes et à leur demande.

En outre, pour nous, il est également important que les responsables parviennent à canaliser les conséquences des animations nocturnes. Nous avons, hélas, entendu parler des services sociaux de M. Tornare, qu'il y avait quelques difficultés le soir à la sortie, des nuisances liées notamment à la vente de certains produits, à l'excès, au bruit pour le voisinage. Nous pensons que tout cela peut être canalisé. En tout état de cause, puisqu'il s'agit de nos jeunes ou de nos locaux, les libéraux tiennent à ce que les divertissements, et notamment nocturnes, se fassent dans le respect des lois, de soi-même et des autres.

Pétition: nouveaux locaux pour l'Association LeCafé

C'est la raison pour laquelle, en l'état, nous nous voyons dans l'obligation de classer cette pétition. Les lieux ne sont actuellement pas occupables de manière responsable. Les statuts de l'association ne correspondent plus aux activités qui s'y développent. En revanche, nous ne classons pas la préoccupation qui est la nôtre que des lieux pour des jeunes puissent exister dans notre ville. Nous sommes ouverts à la discussion dans un cadre légal, convenable, qui corresponde et réponde aux attentes des jeunes à Genève.

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe radical est encore une fois un petit peu stupéfié de voir la lenteur du traitement de ce rapport. Nous tenons quand même à remercier M^{me} Casares, qui a remplacé au pied levé la première personne nommée.

Nous souhaitons que ce rapport soit renvoyé en commission sociale et de la jeunesse, parce que nous pensons que, depuis plus d'une année, les choses ont peut-être changé. Nous souhaitons pouvoir revoir correctement ce dossier, à fond, un peu plus rapidement. Mais nous tenons quand même à souligner que ce n'est pas normal de recevoir des rapports une année après les travaux de la commission.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je veux simplement dire à ma préopinante libérale que si les libéraux veulent soutenir la culture alternative ou la culture pour les jeunes en tout cas, ils peuvent le faire en appuyant cette pétition, puisqu'elle ne demande à aucun moment de revenir dans les locaux du Bout-du-Monde, mais une aide pour trouver d'autres locaux.

En plus, si vous lisez le rapport, vous verrez que les responsables de l'association sont prêts à payer ces nouveaux locaux. Leur vrai problème, c'est d'aller tout seuls vers des régies privées. Nous savons qu'ils n'arriveront pas à retrouver des locaux, c'est évident. Ils ont donc besoin du soutien du Conseil administratif pour ce faire, mais à aucun moment ils n'ont demandé la gratuité, je le répète. Ils ne veulent donc pas un passe-droit.

J'aimerais aussi répondre à l'idée de but non lucratif. C'est vrai qu'il s'agit peut-être de quelque chose que certaines personnes n'ont pas l'habitude d'entendre. Visiblement, c'est la deuxième ou troisième fois que cela revient en quelques semaines. A but non lucratif, cela veut dire que les revenus, les bénéfices, reviennent dans la caisse commune et sont utilisés pour continuer l'activité, mais en aucun cas redistribués parmi les personnes employées ou à un directeur ou une directrice.

En l'occurrence, une fois payés les musiciens, les salaires, l'argent était remis dans la caisse. Beaucoup d'associations et les coopératives fonctionnent de cette manière. C'est ce que veut dire à but non lucratif, mais cela n'ôte pas le droit de faire du bénéfice. C'est peut-être important de le préciser.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Vous transmettez à la préopinante, Monsieur le président. Je ne suis pas sûre que nous nous soyons tout à fait bien comprises. En fait, à aucun moment je n'ai évoqué la gratuité des locaux. Je crois que le rapport P-177 A est tout à fait explicite à ce sujet.

En revanche, sur l'appellation d'une activité socioculturelle à but non lucratif, il y a aujourd'hui un flou juridique que nous regrettons. C'est à ce sujet-là que nous aimerions une clarification. Nous n'avons pas non plus insisté sur le fait que cette association doive à tout prix retourner dans ses lieux, quand bien même la question pourrait se poser.

Mais il serait souhaitable que nous puissions faire ensemble ce débat-là, puisqu'il s'agit de notre jeunesse et de nos locaux. Il est important pour nous que la forme juridique, les buts clairs, tels qu'ils sont décrits par notre service social, soient véritablement un modèle, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres associations. C'est à ce sujet-là que nous n'avons pas de garanties.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 47 oui contre 15 non.

Le président. Madame Richard?

M^{me} Patricia Richard (R). Oui, Monsieur le président, le groupe radical avait demandé le renvoi en commission sociale et de la jeunesse.

Le président. Excusez-moi, je n'avais pas imprimé... Enfin une erreur! (*Rires et applaudissements.*) Je suis un peu embêté, vu que nous venons de classer la pétition. De toute façon, vous étiez opposée au classement, Madame, mais tous les autres ont voté oui. Même si je faisais revoter maintenant le renvoi en commission, je crains que cela ne changerait pas le résultat... Vous m'excuserez, mais nous allons nous en tenir là...

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Je lève la séance, je vous souhaite un bon appétit. Nous reprenons à 20 h 30 avec la pétition P-80, liée à la motion M-768; ces deux points concernent l'immeuble de la route des Franchises 28. Bon appétit!

(N.d.l.r.: Le Conseil municipal reviendra sur le rapport P-177 A et confirmera son vote lors de la séance suivante, Mémorial N° 63.)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6038
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6039
3. Questions orales	6039
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 507 770 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 413 600 francs, destiné aux travaux de mise en séparatif du réseau public d'assainissement des eaux de la rue Edouard-Rod, soit un montant brut de 2 921 370 francs (PR-585 A).	6041
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 574 000 francs, ramené à 3 317 402 francs, soit:	
– un crédit de 2 614 200 francs, ramené à 2 357 602 francs, destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;	
– un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-587 A).	6044
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 143 300 francs destiné à subventionner des travaux de restauration des façades de l'église du Sacré-Cœur (PR-590 A/B)	6052
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du	

- 20 février 2008 concernant la parcelle N° 4036, sise au 11, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 101485 pour la construction d'un ensemble résidentiel de six logements avec aménagements extérieurs dont la surface de plancher habitable relève de l'application de la lettre b de l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (PR-600 A) 6070
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 22 janvier 2007 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Fatiha Eberlé, MM. Sébastien Bertrand et Guy Jousson, renvoyée en commission le 23 avril 2007, intitulée: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance» (M-663 A/B) . . . 6083
9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Poursuite des activités de l'Association LeCafé dans de nouveaux locaux» (P-177 A). 6115
10. Propositions des conseillers municipaux 6123
11. Interpellations 6123
12. Questions écrites 6123

La mémorialiste:
Marguerite Conus